



COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET
VIE ETUDIANTE

Mars 2002



SOMMAIRE

Introduction

I DES TERRITOIRES ET DES ETUDIANTS : UNE CARTOGRAPHIE EN MUTATION

- 1 Evolution de la population étudiante : massification et diversification géographique
- 2 L'implication des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur

II LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ETUDIANTS : ETAT DES LIEUX DES INFORMATIONS DISPONIBLES

III L'ENQUETE DE JUILLET 2001 : RESULTATS ET COMMENTAIRES

- 1 Le contexte et la méthode
- 2 Les résultats quantitatifs
- 3 Les principaux enseignements

IV DES VILLES QUI OEUVRENT EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ETUDIANTE : TROIS EXEMPLES A MUTUALISER

- 1 Le choix des initiatives mises en valeur
- 2 Présentation des actions
- 3 Que peut-on mutualiser ? Comment ?

V COLLECTIVITES TERRITORIALES ET VIE ETUDIANTE : UN MODELE A ELABORER

ANNEXES

- Le questionnaire envoyé
- La liste des collectivités ayant répondu
- La liste des personnes rencontrées



Introduction

Poser aujourd'hui la question de l'implication des collectivités territoriales dans les conditions de vie des étudiants se situe tout à la fois à un bon et à un mauvais moment.

Un bon moment car après vingt ans de croissance impressionnante, les effectifs étudiants commencent à connaître une décrue consécutive à la structure démographique de la population française. Il est donc possible de se poser et de réfléchir à ce qu'il convient de faire avec une population étudiante à peu près stabilisée et dont on commence à connaître les caractéristiques notamment grâce aux enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante.

Un bon moment car on a aussi compris aujourd'hui qu'étudier ne consistait pas uniquement dans une transmission de savoirs dispensés dans un lieu donné mais que bien étudier impliquait aussi pour l'étudiant d'être bien logé, bien nourri, bien soigné, bien divertit, bien inséré socialement, affectivement dans sa ville, son université bref son environnement...En ce sens poser la question des conditions de vie des étudiants trouve un écho au-delà de la médecine universitaire et des étudiants eux-mêmes....

Un mauvais moment car nous sommes aussi bien vis-à-vis de l'institution Université que vis-à-vis des collectivités territoriales dans une époque charnière. L'université doit faire face à cette relative décrue des effectifs étudiants qui ne doit pas masquer que si les flux régressent, les stocks, eux, sont là en l'occurrence plus de deux millions d'étudiants¹ à prendre en charge. Elle doit également questionner ses modalités de fonctionnement car le taux d'échec en premier cycle, les abandons d'étudiants, les difficultés d'insertion dans le monde du travail ne peuvent être considérés comme des avatars naturels du système mais bien comme les manifestations salutaires de dysfonctionnements auxquels il convient de remédier.

Du côté des collectivités territoriales, après vingt ans de décentralisation, les lois du même nom sont en discussion et la question des compétences des collectivités se repose : compétences de droit, de fait, légitimité sans

¹ 2143191 étudiants en 2001 France métropolitaine +DOM, tout type de filière source : RERS sur les enseignements, la formation et la Recherche, 2001



compétences versus compétences sans légitimité...Les situations sont variées, les exigences aussi.

Un mauvais moment enfin, car notre étude s'est déroulée juste après les élections municipales, à l'approche des élections présidentielles et législatives, et en plein débat sur la décentralisation. Cette configuration a tendance, nous semble-t-il, à générer chez certains acteurs une posture attentiste, chez d'autres un manque de temps pour s'occuper de ces questions, chez les troisièmes encore un questionnement bien légitime...

Le moment caractérisé, et en dépit des difficultés, nous nous sommes attelés à cette tâche de tenter de comprendre les relations entre les collectivités territoriales et les étudiants, par le biais de l'examen des conditions de vie que les premières offraient aux seconds.

Il nous semble qu'un effet fondamental de la multiplication des sites universitaires et leur dispersion géographique sur le territoire national est ce que nous nommons « la décentration de l'étudiant ».

Par là nous entendons que pendant des décennies, le fait étudiant a été centralement le fait de quelques grandes villes.

La configuration des universités, leur positionnement dans l'espace des villes et le nombre de villes universitaires en France faisaient que les universités et donc les étudiants se constituaient d'abord comme institution Université et comme étudiants, en se centrant sur ces qualificatifs.

La croissance du nombre d'étudiants, le maillage du territoire par des lieux d'enseignement supérieur variés en taille, en type d'enseignement dispensés, la volonté de bon nombre de collectivités territoriales d'accueillir une population étudiante, l'intégration en quelque sorte de l'enseignement supérieur comme une composante de la vie nationale a du même coup décentré l'étudiant de l'université.

L'étudiant ne trouve plus la totalité de ce dont il a besoin dans son lieu d'étude, il se décentre dans ses besoins et ses envies vers l'extérieur : ainsi un nombre croissant d'étudiants travaillent, décentration vers la ville comme lieu d'emploi.



Les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer, dans la réussite de cette décentralisation afin qu'elle ne devienne pas synonyme, ni d'écartèlement entre deux mondes incompatibles, ni d'isolement ... Ainsi le fait que les étudiants travaillent pour des motifs économiques, ne doit pas conduire à une polarisation de l'étudiant entre son lieu d'étude et le monde du travail, précaire le plus souvent, sans ponts, avec le sentiment que l'institution Université ne comprend pas ses impératifs économiques et que le monde du travail « profite » de cette situation.

Les collectivités territoriales et les villes en particulier ont à se saisir des conditions de vie des étudiants pour les fixer, les centrer sur un statut de citoyen au sens premier du terme.

Mais et c'est le deuxième point que nous voulons souligner dans cette introduction, l'amélioration des conditions de vie des étudiants par les collectivités a un coût. Un coût financier (construction de logements, d'infrastructures, subventions aux associations, pratiques de réduction de tarifs ...), un coût matériel (mise à disposition de locaux, de services) un coût humain (formation de personnel pour faire face aux demandes spécifiques des étudiants, embauche de personnel ...).

Ce coût ne doit pas être minimisé. L'implication des collectivités territoriales dans les conditions de vie des étudiants doit être considérée par ces dernières comme un investissement, de moyen et long termes.

Les relations entre les collectivités et les étudiants sont encore largement à inventer. Si une chose est certaine c'est que le temps de l'indifférence est révolu.

L'amélioration des conditions de vie donc d'études des étudiants passe certes par l'implication des collectivités, mais aussi par la mise en œuvre de partenariats entre institutions (Universités, CROUS, Offices HLM) et collectivités, mais partenariats dans lesquels les étudiants soient aussi partie prenante.

Le rapport que nous vous soumettons est construit autour :

- Des réponses à un questionnaire envoyé à l'ensemble des maires des villes universitaires et aux responsables de l'enseignement supérieur des conseils généraux et régionaux



- Des entretiens que nous avons menés auprès de responsables d'associations d'élus et de villes dans lesquelles des pratiques innovantes nous paraissaient avoir été mises en place.

Nous nous proposons ainsi dans une première partie de dessiner la cartographie des relations entre les étudiants et les collectivités territoriales, pour ensuite dans une deuxième partie faire le tour des informations récentes disponibles sur cette question en examinant les études que les associations d'élus ou certaines institutions ont pu réaliser sur cette question.

La troisième partie reprend le questionnaire envoyé en juillet. Les résultats quantitatifs sont présentés ainsi que les principaux enseignements que l'on peut tirer des réponses.

La quatrième partie présente trois expériences remarquables en matière d'amélioration des conditions de vie des étudiants. Des pistes sont proposées pour tenter de mutualiser à un plus grand nombre de collectivités les pratiques innovantes mises au jour.

Enfin, la dernière partie esquisse ce que pourrait être le nouveau visage des relations entre les étudiants et les collectivités, tel qu'il reste encore largement à inventer.



I DES TERRITOIRES ET DES ETUDIANTS : UNE CARTOGRAPHIE EN MUTATION

Cette partie n'a pas pour vocation de se substituer aux enquêtes sur l'évolution de la population étudiante et de ses principales caractéristiques.

On souhaite juste ici mettre insister sur le changement important qui s'est produit en France en vingt ans. Nous sommes passés d'une population étudiante « résiduelle » numériquement répartie dans quelques villes de traditions universitaires centenaires, villes dans les villes ou hors les murs selon la manière dont les autorités considéraient le fait étudiant, à une population étudiante numériquement décisive, répartie sur l'ensemble du territoire national, population demandée par nombre d'élus.

1. Evolution de la population étudiante : massification et diversification géographique

A la rentrée 2000, 2143191 étudiants sont inscrits dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs universitaires inclus), après quatre années de baisse consécutive, l'année 2000 marque une légère augmentation +0,4%.

La croissance de la dernière année n'est pas homogène selon les cycles et les types de formations. Retenons que les formations technologiques courtes (IUT, STS) maintiennent leur progression, ainsi que les formation d'ingénieurs.

Sur la période 1991/2001 qui nous intéresse particulièrement, le solde positif est de 245 000 étudiants soit une croissance de plus de 20%.

La décentralisation amorcée au début de la décennie 80 a bien sûr concerné l'enseignement supérieur, et un double mouvement a pu émerger : massification et extension géographique, mouvements indissociables, les étudiants de plus en plus nombreux s'orientent vers des formations différenciées qui correspond au mouvement de décentralisation.

Cependant, on n'inverse pas une tendance vieille de plus de deux siècles et aujourd'hui, dix Académies (Paris, Lille, Versailles, Nantes, Rennes, Lyon, Créteil, Aix Marseille, Bordeaux et Grenoble) rassemblent 57% des établissements



d'enseignement supérieur ; à elles seules, les académies d'Ile de France en concentrent 20%.²

On peut donc dire que les deux millions d'étudiants sont très inégalement répartis sur des sites universitaires qui, eux, maintenant, maillent assez continûment le territoire national. Cette répartition conduit donc à des situations très hétérogènes entre :

- Paris et les grandes villes de tradition étudiante ancienne où sont concentrés beaucoup d'étudiants, sur l'ensemble des filières et qui peuvent suivre la totalité de leur cursus sur place (premier, second et troisième cycles),
- Les villes universitaires nouvelles c'est-à-dire issues du plan U 2000 qui concentrent moins d'étudiants, sur le premier et depuis peu le second cycle sur des filières générales mais aussi et surtout technologiques,
- Les sites que l'on qualifiera d'isolés, avec peu voire très peu d'étudiants, des IUT pour la plupart.

Hier localisés sur quelques grandes villes dotées de toutes les infrastructures nécessaires à l'hébergement d'une population nombreuse et relativement aisée - étudiante ou non-, les étudiants ont aujourd'hui essaimé, et vivent dans des villes très diverses aussi bien pour ce qui concerne les infrastructures sportives, culturelles, ou de transport, que pour les possibilités de trouver des emplois d'appoint ou encore le nombre de bars ouverts tard le soir...

Les collectivités se sont retrouvées, soit par volonté soit de fait, avec des étudiants sur leur territoire, et ce en un temps assez court, puisque la mutation que nous avons décrite s'est réalisée en moins de 15 ans.

2. L'implication des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur

L'histoire de l'implication des collectivités territoriales et de l'enseignement supérieur est placée sous le signe de l'ambiguïté : sans compétences juridiques sur la question, il n'en reste pas moins que physiquement, ces mêmes collectivités hébergent les étudiants, les font se déplacer, transportent les enseignants, ...

² RERS 2001, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, édition 2001



Pour autant cette situation ne peut s'apparenter à un ensemble de devoirs sans droits qui déboucherait sur des revendications des collectivités à avoir des compétences en matière d'enseignement supérieur. La situation est plus complexe et doit en outre tenir compte des différences entre commune, département et région qui n'ont ni les mêmes intérêts ni les mêmes contraintes en la matière.

On peut tenter de distinguer trois périodes pour comprendre les relations collectivités-universités :

- Jusque dans les années 1980/1985 : la vie universitaire est très localisée autour des universités parisiennes et des grandes villes universitaires de tradition ancienne : Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse. Etre étudiant va alors de pair avec éloignement de sa ville natale, le jeune « part étudier », à la restriction sociologique près que le nombre d'étudiants et l'origine socio-économique de ces derniers avant la démocratisation-démographisation fait aussi que sont les jeunes des grandes villes « riches » qui étudient le plus... On serait tenté de dire un peu brutalement que cette époque se caractérise par une relative indifférence réciproque entre collectivité et étudiant. Cette situation se trouve renforcée par la localisation des universités dans les villes de tradition universitaire. En effet, soit les locaux se situent en centre ville et l'on pense alors que l'étudiant a tout sur place et qu'il n'est pas besoin de faire des efforts particuliers pour lui proposer des services ou autres ; soit le campus est à l'extérieur de la ville et aux dires d'un de nos interlocuteurs : « l'université est alors un Etat dans l'Etat » dont la collectivité n'a pas pouvoir de s'occuper, l'aurait-elle voulu, ce qui reste encore à démontrer.
- 1985/1995 : le plan U 2000 dessine une nouvelle cartographie des sites universitaires et initie de nouvelles relations entre collectivités et universités : diversification des filières, explosion des IUT, adéquation des filières et du tissu économique local, dissociation géographique des cycles... sont quelques-uns des éléments qui conduisent à expliquer ce que d'aucuns considèrent comme un véritable engouement des communes pour la présence de sites universitaires. Au demeurant l'engouement a aussi des motifs financiers, le nombre d'étudiants sur une commune entrant dans le calcul de la DGF... Aujourd'hui, il n'y a pas de ville distance de plus de 120 kilomètres d'un site universitaire même s'il n'est pas de plein exercice.

Si quantitativement les étudiants comme on l'a vu au paragraphe précédent,



restent concentrés en région parisienne, l'université a essaimé.

Chaque ville moyenne peut se prévaloir de pouvoir accueillir des étudiants. L'Université en tant qu'institution, peut se prévaloir de posséder un site à proximité du lieu de vie de la majorité des jeunes.

- On entre désormais dans une phase de décrue des effectifs étudiants et d'interrogation du modèle de développement qui a prévalu depuis le début des années 80. En effet, certaines collectivités avaient conçu des espoirs quelques peu surestimés sur les retombées des implantations universitaires, certains sites ont dû fermer faute d'étudiants, d'autres sont en décalage par rapport au tissu local et donc n'attirent pas ou pas assez les étudiants... Bref le modèle atteint ses limites et comme le dit un peu crûment un de nos interlocuteurs : « On ne peut tartiner le développement universitaire ».



II LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ETUDIANTS : ETAT DES LIEUX DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Depuis une dizaine d'années, les élus des collectivités territoriales se sont constitués en association.

Il nous a semblé intéressant de recenser le travail conduit récemment par ces structures concernant la thématique de l'étude : collectivités territoriales et vie étudiante et d'en faire une rapide présentation. Nous avons eu des entretiens avec les associations suivantes :

- Association des maires de France
- Association des maires des grandes villes
- Association des maires des villes moyennes
- Association des maires des villes universitaires
- Association des départements français
- Association des régions de France

Par ailleurs nous avons aussi souhaité faire mention d'un travail récent réalisé par Le CCAS de la ville de St Jean de Maurienne sur la question des conditions de vie des étudiants.

Sous l'égide du CCAS de la ville de St Jean de Maurienne s'est tenu un colloque sur le Revenu minimum étudiant, dont nous avons analysé le compte rendu et qui nous paraît devoir faire l'objet d'une présentation, dans la mesure où la question du revenu minimum étudiant éclaire assez bien les problématiques sur l'implication des collectivités dans les conditions de vie des étudiants.

Si les associations d'élus ont, à un moment donné, constitué une commission ou un groupe de réflexion sur les questions d'éducation, il apparaît au fil des entretiens que selon le profil de leurs adhérents, la question de l'enseignement supérieur et consécutivement des étudiants ne revêt pas du tout la même importance.



L'objet même de leur association étant la présence de site universitaire sur leur territoire, on ne sera pas surpris d'apprendre que l'Association des Maires de Villes Universitaires a réalisé une enquête en 2000 sur le thème suivant : « de U 2000 à U 3M bilan et perspectives ».

L'Association des Maires des Villes Moyennes est très active sur la question de l'enseignement supérieur et des changements que la présence de sites universitaires apporte au fonctionnement des villes de cette taille.

Les années 2000 et 2001 ont été l'occasion pour l'association de réaliser une enquête sur les pratiques innovantes des villes, une autre sur les nouvelles formations universitaires ouvertes à la rentrée 2001 et d'organiser un colloque intitulé « les villes moyennes, fer de lance de l'enseignement supérieur de demain ».

L'Association des Régions de France a, elle, souhaité en savoir plus sur les pratiques des régions en matière d'attributions de bourses pour aller étudier à l'étranger.

En revanche l'Association des Maires des Grandes Villes ne s'est pas saisie de cette question, n'a pas réalisé de suivi de ce que font les grandes villes en matière de conditions de vie des étudiants³. De la même manière, l'Association des Départements Français n'a pas traité cette question. Quant à l'Association des Maires de France, la structure de ses adhérents (sur-représentation des communes rurales) explique que la question étudiante ne soit pas une priorité.

Ces entretiens ont donc permis de prendre la mesure des trois éléments suivants :

- Les grandes villes, celles donc qui ont une tradition de vie universitaire ne ressentent pas le besoin d'engager collectivement réflexions et actions sur la question, étant entendu que chacune agit comme elle l'entend (et l'on verra les disparités de « traitement » des étudiants dans ces grandes villes),
- Ce sont bien les villes universitaires issues du plan U 2000 qui éprouvent le besoin de mutualiser les acquis, les expériences et les difficultés,
- Les régions ne peuvent être indifférentes à la question des étudiants et de leurs conditions de vie étant entendu qu'elles sont au cœur du débat sur le transfert de compétences.

³ Même si elle nous a témoigné son intérêt pour notre étude en réalisant une relance auprès de ses adhérents, nous la remercions vivement pour cette aide.



Certaines associations d'élus ont entrepris de réaliser des enquêtes sur les questions de l'enseignement supérieur prises au sens large et dans lesquels la question des conditions de vie des étudiants est abordée. Nous les présentons ici succinctement et insistons sur les aspects qui permettent d'éclairer la thématique de notre enquête.

La Fédération des Maires des Villes Moyennes

La FMVM est une association créée en 1988, qui compte 137 adhérents (7,5 millions d'habitants), maires des villes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants.

Au premier semestre 2000, la FMVM a mené une enquête afin de mettre en lumière les pratiques innovantes des villes moyennes en matière d'enseignement supérieur.

62 villes ont répondu à l'enquête soit un taux de réponse de 45%.

Le rapport d'enquête publié permet de mettre en exergue les éléments suivants.

Premièrement, la partie II sur le rôle des élus locaux est sous-titrée : « une compétence de fait et une légitimité ». On revient là à la question abordée précédemment tranchée ici de manière assez nette sur les compétences des communes.

Deuxièmement l'enquête révèle « l'émergence progressive de véritables systèmes éducatifs territoriaux » que les auteurs préconisent d'identifier comme tels.

Troisièmement le rapport explique que l'enquête a été conduite autour de huit thèmes identifiés comme les principaux domaines de réflexion et d'action. Suit la liste dans l'ordre suivant :

- Les formations initiales
- La formation continue
- La recherche fondamentale, la recherche appliquée, le transfert de technologie
- Les échanges internationaux
- Les nouvelles technologies d'information et de communication
- La documentation
- La vie étudiante



- L'organisation et les partenariats

Pour notre étude, il est donc intéressant que la question de la vie étudiante arrive en avant dernière position, signe quand même que si l'enseignement supérieur intéresse en premier chef les villes moyennes et leurs territoires, les étudiants, eux, semblent moins attirer l'attention...

Enfin, le rapport énonce les deux conclusions principales de l'enquête :

- « Les villes moyennes ont montré leur capacité à porter la création de formations supérieures correspondant à la sociologie et aux activités économiques locales ».
- « Les villes moyennes en s'attachant directement aux complémentarités de compétences et de services entre les établissements locaux et avec les services aux populations ont mis en œuvre des stratégies globales inter-établissements, des conditions de travail et des conditions de vie dont aucune autre institution ne pouvait assumer la cohérence ».

On retiendra un élément qui semble important pour esquisser ce que pourrait être le nouveau visage des relations collectivités/étudiants : le rôle de pont que peuvent jouer les collectivités entre l'institution Université et les entreprises (première conclusion de l'enquête) et entre les collectivités et les autres acteurs de la vie étudiante (deuxième conclusion).

L'Association des Villes Universitaires de France

En 2000, l'AVUF a décidé de réaliser une enquête auprès de ses adhérents⁴ sur le thème : « de U2000 à U3M bilan et perspectives ».

Dans sa lettre⁵, l'AVUF en a présenté les résultats principaux.

- Sur l'enquête elle-même, le taux de réponse relativement faible (37% des villes accueillant une université, une antenne ou un établissement d'enseignement supérieur ont répondu) est intéressant et nous aurons l'occasion de le mettre en regard des réponses obtenues à notre propre questionnaire. Sur le type de villes qui ont répondu ensuite. En effet 15% sont des villes universitaires anciennes,

⁴ Qui compte 40 adhérents

⁵ La lettre de l'AVUF, janvier 2000



25% des villes « nouvelles » et 60% accueillent des antennes universitaires ou des établissements d'enseignement supérieur.

Ce sont donc les villes qui éprouvent -légitimement- des difficultés en raison du caractère récent de l'implantation universitaire, de sa plus ou moins grande nécessité, des caractéristiques intrinsèques de la population étudiante, de l'état de leur tissu économique...qui répondent le plus au questionnaire.

• Sur le contenu de l'enquête, retenons les éléments suivants en lien avec notre thématique :

- 73% des villes pensent nécessaire une clarification des lois de décentralisation pour revoir la répartition des compétences en matière universitaire.

A la question ouverte : « Dans quels domaines estimez-vous que la ville se situe au niveau le plus pertinent ? », « La vie étudiante » arrive comme la première réponse, suivie de « La délimitation financière en matière de fonctionnement des établissements, de construction et d'entretien des bâtiments », et « La prise en charge du déplacement des enseignants ».

- Le questionnaire est construit de la manière suivante : toute une série de questions sont posées concernant le bilan que les élus font de U 2000, les mêmes questions étant repostées concernant les attentes et /ou les projets de U 3M. A la question « Quelles ont été les actions dans lesquelles votre municipalité s'est prioritairement engagées ? » Pour U 2000, à la rubrique « Fonctionnement » 6 items sont proposés avec les réponses suivantes :

Participation aux charges des établissements : 44%

Equipements sportifs et culturels : 37%

Animation des campus : 18%

Aide individuelle aux étudiants : 24,5%

Frais de déplacement des enseignants : 34,5%

Autres 21,5%

La même question formulée pour les souhaits liés à U3M donne les réponses suivantes

Participation aux charges des établissements : 18,5%



Equipements sportifs et culturels : 34,5%
 Animation des campus : 36%
 Aide individuelle aux étudiants : 14,5%
 Frais de déplacement des enseignants : 9%
 Autres 9%

Le cadre de vie étudiant pris au sens large c'est-à-dire qui dépasse les seules aides financières pour considérer les équipements sportifs et culturels et l'animation des campus constitue une priorité pour les villes universitaires dans les années à venir.

- A la question : « comment caractérisez-vous vos relations avec les responsables étudiants ? » les élus répondent :

Très suivies : 17%
 Assez suivies : 46%
 Peu suivies : 24,5%
 Inexistantes : 12,5%

L'Association des Régions de France

L'ARF a mené une étude en 2000/2001 sur les bourses à l'étranger octroyées par les régions et a confié cette étude à la région Alsace. L'objet était « une meilleure connaissance des critères et pratiques des différentes régions ». Nous verrons dans la partie sur l'analyse de notre enquête qu'en effet, l'attribution des bourses est pour les régions un des canaux privilégiés de l'aide aux étudiants.

22 régions ont répondu. Nous pouvons mettre en évidence les résultats suivants :

- Les bourses régionales ne sont pas normalisées les unes par rapport aux autres. Les montants varient de 250 francs à 3000 francs.
- Pour la quasi-totalité des régions, il s'agit d'étudiants inscrits dans un établissement de la région, qu'il en soit ou non originaire.
- Les systèmes de bourses sont récents et majoritairement issus de la



- dernière décennie
- Les budgets investis annuellement sont très variables (de moins de 1MF à + 80 MF). Le montant du budget annuel est le plus souvent en augmentation constante chaque année
 - Le nombre d'étudiants aidés va de moins de 100 (Auvergne, Corse) à plus de 1501 (pays de Loire, Rhône-Alpes). Le nombre d'étudiants aidés sur le nombre total d'étudiants que comprend la région représente entre 0,40% et 2,75% en 2000
 - Le pourcentage du budget consacré aux bourses sur le budget global des régions va de 0,01% pour Midi-Pyrénées à 1,11% pour la région Rhône-Alpes.

L'initiative du CCAS de St Jean de Maurienne : faire le point sur les pratiques des villes en matière de Revenu Minimum Etudiant

La ville de Saint Jean de Maurienne et le Conseil Communautaire « Communauté de Communes Cœur de Maurienne » ont organisé en partenariat avec d'autres villes un colloque national relatif à la Contribution Locale Etudiant

Après avoir effectué un recensement des pratiques des communes en la matière, le colloque a pour objectif d'en évaluer la pertinence en termes :

- **d'efficacité sociale** : la mesure d'aide financière a-t-elle été décisive en vue de poursuivre les études ; quels moyens financiers mobiliser pour réaliser son projet de vie professionnelle ?
- **de citoyenneté** : la mesure s'accompagne d'actions citoyennes visant à participer à la vie de la ville
- **de compétence** : appartient-il aux collectivités locales d'assumer cette mesure ou bien à l'Etat ?

Les comptes-rendus des différents ateliers du colloque (chaque thème cité ci-dessus ayant fait l'objet d'un atelier) font apparaître les éléments suivants intéressants, en lien avec notre enquête :



- Seules 29 villes ont mis en place un Revenu Minimum Etudiants. Les rédacteurs mettent au jour ce paradoxe : « Si l'échelon communal permet de bâtir des projets d'interventions globales, avec prise en compte des situations individuelles, le groupe se questionne sur le fait que moins de 30 communes sur trente six milles ont mis en place un tel dispositif ».
- Pour les villes qui le mettent en place, « le RME vise aussi à inclure le jeune dans une collectivité, avec un sentiment d'identité et d'appartenance à un territoire »
- La question de la contrepartie à demander aux jeunes est posée, non tranchée.
- Le fait que certaines collectivités aident leurs étudiants est un choix politique d'élus locaux associés à une capacité financière de pouvoir le faire.
- Les collectivités présentes se sont prononcées en faveur d'une allocation universelle jeune qui intègre la spécificité étudiante.⁶

⁶ Sur cette question des jeunes et des étudiants voir troisième partie.



III L'ENQUETE DE JUILLET 2001 : RESULTATS ET COMMENTAIRES

1. Le contexte et la méthode

En juillet 2001, nous avons envoyé à l'ensemble des maires des villes de plus de 20 000 habitants et aux responsables de l'enseignement supérieur ou de l'éducation des Conseils généraux et régionaux un questionnaire validé par l'OVE. Ce questionnaire reprenait en partie les questions posées par l'OVE dans une étude similaire datant de 1991. Il nous semblait en effet intéressant de pouvoir établir quelques comparaisons mais en partie seulement, car le contexte a on l'a vu notablement changé tant du côté des étudiants que des collectivités qui les accueillent. L'enquête de 1991 avait recueilli 77 réponses, si quantitativement le taux de réponses est similaire ce ne sont pas les mêmes collectivités ou institutions⁷ qui ont répondu. Ainsi sur les réponses de 2001, seules 18 collectivités faisaient partie des 77 qui avaient répondu en 1991⁸.

L'envoi en juillet s'est avéré être un mauvais moment en raison de la période des vacances mais aussi et surtout en raison du changement d'équipes municipales pour nombre de mairies qui venait de se faire et qui a entraîné un certain nombre de désorganisations.

En septembre, nous avons donc entrepris de relancer les mairies des grandes villes et les conseils régionaux.

Cette relance dans laquelle nous avons été aidé par l'AMGV s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2001 et le début 2002. Parallèlement nous menions des entretiens qualitatifs et des visites de sites choisis pour leurs expériences innovantes.

⁷ En effet, dans l'enquête de 1991 les CROUS et certaines universités avaient été interrogés

⁸ Albi, Châtellerauld, Issy les Moulineaux, Lyon, Metz, Mulhouse, Nancy, Rouen, Strasbourg, Thonon, les départements de la Creuse, de l'Indre, de la Loire, de la Savoie et les pour les régions : la Bretagne, la Lorraine, La Picardie et le Centre.



Au total sur 470 questionnaires envoyés, le nombre de réponses s'élève à 73 soit un taux de réponse de 15,3%.

Cette partie reprend pour l'essentiel le rapport intermédiaire remis en novembre 2001, enrichi des réponses reçues depuis.

Elle se présente donc en deux parties : dans la première une restitution des réponses sur un mode quantitatif et descriptif pour rester au plus près des questionnaires renvoyés par les collectivités, dans la seconde partie un commentaire sous forme de grandes tendances.

Nous souhaitons attirer l'attention sur deux points méthodologiques qui conduisent à considérer les résultats de l'enquête avec la prudence de rigueur : le taux de réponse et l'origine des réponses.

Faut-il et/ou peut-on expliquer le faible taux de réponse au questionnaire ? Est-il le signe que la thématique des conditions de vie des étudiants n'intéresse pas les collectivités ?

Ces questions sont évidemment au cœur de nos réflexions, et il nous semble, y compris après avoir eu au téléphone un certain nombre de responsables des collectivités, que les réponses sont loin de trancher le débat.

Une première raison très pratique qui peut expliquer le faible taux de réponse est que l'étude de l'OVE est intervenue comme nous venons de le préciser après une échéance électorale. A cette raison de calendrier électoral, s'ajoute le fait que des transferts de compétences sont actuellement à l'œuvre, qui voient émerger les communautés d'agglomérations comme acteurs de la vie territoriale. Or si l'on prend l'exemple de Rennes⁹, ces transferts de compétences de la commune vers la communauté d'agglomérations sont en cours.

Mais il faut aussi constater que l'absence de réponse correspond à une absence, sinon d'intérêt du moins de priorité, pour la question de la vie étudiante.

On peut à cet égard signaler comme élément de conformation les taux de réponses obtenus à l'enquête menée par l'AVUF.

Au-delà de ces réflexions, il convient donc de garder à l'esprit le fait que les enseignements généraux tirés du questionnaire ne prétendent pas à l'exhaustivité, qu'ils sont issus de réponses de collectivités qui ont bien voulu répondre, qu'enfin, de la même manière que certaines collectivités nous ont répondu alors qu'elles n'entreprennent pas ou peu de choses pour leurs étudiants,

⁹ Nous avons en effet eu un entretien téléphonique avec la personne chargée des questions d'enseignement supérieur à la Communauté d'agglomérations de Rennes



des collectivités qui mettent en œuvre des mesures pour favoriser les conditions de vie étudiante sont absente de cet état des lieux.

Le taux de réponse est en revanche contrebalancé par les caractéristiques des collectivités qui ont répondu.

En effet, sur les 73 réponses, les trois types de collectivités sont représentées : 53 villes, 10 conseils généraux et 10 conseils généraux.

Au sein des villes, on note

- Une bonne représentation par taille : très grandes villes, moyennes et petites
- Une bonne répartition géographique : l'ensemble du territoire est à peu près représenté
- Une bonne répartition entre villes de tradition universitaire ancienne, et villes universitaires nées des lois de décentralisation

Le second point méthodologique concerne le contenu des réponses en lien avec l'origine de la réponse. Le questionnaire accompagné d'un courrier a été adressé au Maire pour les villes, aux responsables de l'enseignement supérieur et de l'éducation pour les Conseils régionaux et généraux.

Or les réponses émanent, elles, des services suivants :

- Enseignement supérieur : 16
- Education : 9
- Développement économique ou affaires économiques : 8
- Affaires scolaires : 6
- Enseignement : 5
- Cabinet du Maire : 5
- CCAS : 2
- Communication : 2
- Direction générale des services : 2
- Jeunesse et sport : 2
- Développement/aménagement : 1
- Développement/association/jeunesse : 1
- Médiateur de la vie étudiante : 1
- Pôle universitaire et scientifique européen : 1
- Population et citoyenneté : 1
- Syndicat Mixte de l'enseignement supérieur : 1



- Urbanisme/aménagement/transport : 1
- Non communiqué : 9

Ainsi, les réponses que nous présentons et commentons ne sont pas des orientations politiques, ce qui aurait pu être le cas si elles avaient émané directement du Maire ou des services de l'enseignement supérieur et de la recherche mais des informations, des descriptions, des états des lieux à un moment donné, réalisés par un service jugé le plus apte à fournir l'information ; ce qui ne signifie pas qu'il le soit ni qu'il dispose d'une vision globale sur la question de la politique des collectivités en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

2. Les résultats quantitatifs

Nous reprenons ici le questionnaire tel qu'il a été envoyé et donnons le nombre de réponses obtenues. Nous avons fait un choix, celui de ne pas inférer d'une absence de réponse un NON, de sorte que la somme des OUI et des NON est rarement égale au nombre de réponses obtenues. En outre, d'une manière plus générale le questionnaire a été relativement mal renseigné, certaines collectivités se contentant de produire une « synthèse » des actions menées envers les étudiants sans reprendre les questions posées, certaines questions étant mises de côté de manière assez systématique (les budgets en particulier)... Enfin, le choix de retranscrire les réponses telles qu'elles ont été données à également été fait, de sorte que certaines réponses auraient pu ou du figurer ailleurs, mais ce choix a été dicté par le fait qu'on a souhaité refléter la vision des collectivités. Ainsi pour certaines les financements dans le cadre des contrats de plan Etat régions sont des aides apportées aux étudiants qui entrent dans la catégorie aides financières...



1 Les étudiants et le territoire

1.1. Votre collectivité publique a-t-elle recensé la population étudiante sur son territoire ?

OUI : 36

NON : 20

Notons ici que le recensement émane de trois sources principalement citées : les services des collectivités, le rectorat, le recensement général de la population de 1999.

Si oui

1.2. Quel est le nombre d'étudiants recensé ?

<1 000	5
1 000 à 5 000	15
5 000 à 20 000	6
20 000 à 50 000	11
>50 000	8

1.3. De quand date le dernier pointage ?

< 1 an	33
Entre 1 et 2 ans	8
Entre 2 et 3 ans	1
+ 3 ans	3



1.4. Avez-vous fait ou fait faire des études sur la population étudiante de votre collectivité au cours des 5 dernières années ?

OUI : 19

NON 25

1.5. Si oui sur quoi ont-elles porté

- Le nombre d'étudiants (Alençon)
- Les conditions de vie des étudiants (St Quentin)
- Le logement étudiant (Albi, Bourgogne, St Lô, communauté urbaine de Cherbourg, Laon, Besançon)
- L'impact économique de la présence d'étudiants sur la ville (communauté d'agglomérations de Rennes, Albi, Mulhouse).
- La santé, le logement, la culture, le sport, l'aménagement urbain, l'insertion-emploi, l'international, la vie pratique et l'accueil dans la ville (Nantes)
- L'origine géographique des étudiants et le nombre de boursiers (communauté d'agglomérations de Lorient)
- Le nombre d'étudiants inscrits, les pratiques culturelles des étudiants, les relais auprès des étudiants de l'opération pilotée par le pôle « Un tramway nommé culture », l'évaluation de l'opération d'accueil des étudiants (Grenoble)
- Les caractéristiques et les aspirations des 16-25 ans, la mobilité des étudiants de/dans la ville (Perpignan)
- Les déplacements urbains en vélo (Mulhouse)
- L'avenir du Centre Universitaire (Albi)
- La motivation des étudiants dans le choix géographique de leur inscription (Albi)
- L'enseignement supérieur et la recherche (Besançon)
- L'accueil des étudiants non originaires de la ville (Besançon)
- Les étudiants en général (profil sociologique, origine géographique, condition de vie, choix des études, conditions d'enseignement, projets et avenir) et ceux d'IUT en particulier (Bretagne).



2. Les aides

2.1. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle le projet d'intervenir dans les conditions de vie des étudiants ?

OUI : 53

NON : 8

2.2. S'agit-il d'aides financières ?:

OUI : 37

NON : 7

Bourses doctorales¹⁰ : 16

Bourses Cortechs : 1

Bourses ERASMUS : 4

Bourses LEONARDO : 2

Bourses FACE : 4

Bourses de coopération internationale : 2

Bourses d'aides à la mobilité : 6

Bourses pour des stages en entreprise : 4

Bourses sous conditions de ressources : 3

Bourses d'aides aux projets innovants et à la création d'entreprise : 8

Bourses autres : 10

Fonds d'aide aux étudiants : 1

Prix : 3

Prêts d'honneur : 6

Subventions financières directes aux associations : 12

¹⁰ Le nombre indiqué est celui des réponses et non le nombre de bourses attribuées



2.3. S'agit-il de prestations de services ? :

OUI : 23

NON : 9

- A la rentrée universitaire "Fête la rentrée" avec les associations étudiantes du site, un chapiteau au cœur du campus qui rassemble une cinquantaine d'associations étudiantes qui animent le campus pendant 3 jours (Grenoble, Clermont-Ferrand)
- Achat par la ville d'une friche pour un montant de 1,2 MF et mise à disposition pour des logements, des espaces de vie, des locaux pour des réunions ... (Laon)
- Concours pour les animations étudiantes (Albi)
- Constructions de résidence pour étudiants (Issy-les-Moulineaux)
- Espaces d'accueil sur le campus et guichet unique avec tous les services en ville pour les étudiants et leurs parents (Grenoble, Bordeaux)
- Financement d'une partie des festivités de la fête de la Science (communauté d'agglomérations Rennes).
- Financement de l'investissement pour la création d'un espace de communication étudiante « Com'Et' » (Lyon).
- Financement du BIJ (bureau information jeunesse) à hauteur de 60% de son budget (Lorient)
- Guide des logements libres + site internet (Alençon)
- Journée d'informations à la rentrée (Alençon, Besançon).
- Mise à disposition d'un bâtiment pour les MDE (Angers, Lorient)
- Mise à disposition de logements (Forbach)
- Mise à disposition pour les associations étudiantes de créneaux dans les salles de sports, piscines et terrains sportifs (Lorient)
- Mise en place d'un poste de médiateur de la vie étudiante (Arles)
- Mise en place prochainement d'un espace multi média au sein du foyer universitaire (Bar-le-Duc)
- Participation dans le cadre de U3M à la construction d'une MDE à Vesoul (Haute-Saône)
- Points d'accueil en partenariat avec l'Apec, La direction du travail, l'Université de Savoie et la CCI pour aider les étudiants à s'insérer professionnellement (Savoie).
- Pour les étudiants étrangers des programmes d'échanges et mise en place du BLEU (bureau de logements des étudiants d'échanges universitaires)



- situé au CROUS depuis 5 ans (Grenoble)
- Réalisation de guides pratiques (Grenoble, Lyon, Caen, Mulhouse, Lorient, Besançon)
- Salon de l'étudiant et des métiers (Caen, Bordeaux, Alençon, Lorient)
- Semaine de l'étudiant, animations réductions et gratuité (Caen)
- Service d'aide au logement (Auxerre, communauté urbaine de Cherbourg, Charleville-Mézières)
- Subventions aux associations étudiantes (communauté d'agglomérations de Rennes, Caen, St Lô, Albi, Clermont-Ferrand, Besançon, Bordeaux)
- Tarifs spéciaux dans les transports, carte spéciale culture (St Quentin, Albi)

3. Les partenariats

3.1. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle en projet d'intervenir en coopération avec des organismes tels que les Crous, les Offices HLM ?

OUI : 39

NON 9

En projet 1

Dt

CROUS : 20

HLM : 15

3.2. Si oui quelle est la forme prise par ces interventions ou ces projets ?

- Aides financières et garanties d'emprunt de la ville pour la construction de logements étudiants (Créteil, Charleville-Mézières)
- Construction d'une résidence internationale (communauté d'agglomérations de Rennes)
- Construction de bibliothèques (Paris)
- Construction de logements sociaux (St Quentin, communauté d'agglomérations de Rennes, Perpignan, Limoges, Paris, Rouen)



- Contrat de plan Etat/régions (Lorient, Metz, Lorraine, Franche Comté, Bretagne, Lorient)
- Contribution aux constructions universitaires (Amiens)
- Création en partenariat d'un service Interuniversitaire d'information et d'orientation (Albi)
- Extension/rénovation de Restaurants Universitaires (Charleville-Mézières, Paris, Clermont-Ferrand)
- Investissements (Bourgogne, Midi-Pyrénées,)
- Mise à disposition de locaux (Albi)
- Partenariats avec le CROUS et les OHLM pour informer les étudiants dans la recherche de logement, l'utilisation des services de la CAF et les transports en commun. (Lyon)
- Participation au fond de solidarité géré par le CROUS (Clermont-Ferrand)
- Projet sur le logement et la restauration (Vienne)
- Réalisation et restructuration de gymnases, cafétérias, aménagement de logements, amélioration des lieux de vie, contribution aux opérations du CROUS (Savoie)
- Rénovation des Résidences Universitaires en partenariats avec le CROUS de Nantes

3.3. Votre collectivité publique est-elle représentée dans des instances universitaires

OUI 40

NON 5

et/ou ces dernières sont-elles représentées dans des instances de votre collectivité ?

- Membres du conseil d'administration de l'université et ou IUT (St Quentin, Région Midi-Pyrénées, Lyon, communauté d'agglomérations de Rennes, Lorient, Pôle Grenoble, Perpignan, Calais, Lorraine communauté urbaine de Cherbourg, Metz, Créteil, Angers, Laon, Indre, Caen, Nièvre, Picardie, Paris, Rouen, Franche-Comté, Clermont-Ferrand, Besançon, Bretagne, Bordeaux)
- Membres du conseil d'administration des grandes écoles (Lorraine, Rouen)
- Membres des conseils d'UFR, (Nantes, Lorient, Villeneuve d'Ascq, Caen, Franche-Comté)
- Membres du CEVU (Lorient, Rennes, Metz, Caen, Franche-Comté)



- Membres du conseil scientifique (Lorient, Metz, Franche-Comté)
- Membres de la Commission sociale des établissements (Villeneuve d'Ascq, Clermont-Ferrand)
- Membres de la Commission de sites (Calais, Alençon, Auxerre, Clermont-Ferrand)
- Membres du Conseil d'orientation du site d'enseignement supérieur (Alençon)
- Membres du conseil d'administration du CROUS (communauté urbaine de Cherbourg, Mulhouse, Paris, Amiens, Besançon)
- Membres de la Commission académique d'études (Créteil)
- Membres du Conseil d'administration de la MDE (Angers)
- Commission interuniversitaire d'Albi
- Conseil de gestion des facultés (Clermont-Ferrand)

3.4. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle en projet d'intervenir en coopération avec les universités ?

OUI : 40

NON : 6

3.5. Si oui quelle est la forme prise par ces interventions ou ces projets ?

- Accueil information des étudiants tout au long de l'année (Grenoble)
- Actions dans le cadre du pôle de Grenoble PIG composé des quatre universités grenobloises, de quatre autres établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche, de collectivités territoriales et d'entreprises.
- Aides financières (Vandoeuvre)
- Aménagement et restructuration de l'Université (Créteil)
- Co-financement du retour en ville des deux facultés (Rouen)
- Commission ville/université (Caen)
- Construction de bâtiments (Colmar)
- Construction de la MDE (Créteil, Clermont-Ferrand)
- Construction et réhabilitation de logements étudiants (Limoges)
- Constructions de bibliothèques (Paris, Clermont-Ferrand)
- Contrats d'objectifs (département Loire atlantique en 2001, Nantes, Franche-Comté)
- Contrats de projets d'établissements (Lorraine).
- Coopération dans le cadre d'une association, « Association pour le développement et la promotion de l'Enseignement supérieur et de la



- recherche appliquée sur le Nord Cotentin » (communauté urbaine de Cherbourg).
- Création d'un centre européen de la céramique (Limoges)
 - Création de nouvelles options en IUT (Châtellerault)
 - Création de nouvelles options en IUT (Châtellerault)
 - Création par l'Etat d'un établissement Public administratif dans lequel siègeront les 8 collectivités du nord/est de Midi-Pyrénées
 - Déploiement d'un réseau fibre optique (Limoges)
 - Développement d'une école d'ingénieurs (Nièvre)
 - Développement de formations universitaires (Charleville-Mézières)
 - Etudes et propositions de création de filières universitaires (St Quentin)
 - Investissements, équipements pédagogiques, licences professionnelles, qualité de vie étudiante (Bourgogne).
 - Mise à disposition de locaux, de terrains et d'accompagnement divers (parking) autour de l'Université (Perpignan).
 - Modernisation et restructuration de bâtiments (Limoges)
 - Participation d'un groupe d'étudiants à la concertation sur la requalification du quartier du Palais (Créteil)
 - Politique visant au développement des filières technologiques et des formations professionnalisantes ainsi qu'au développement de formations initiales ou continues répondant aux attentes du tissu économique local (Angers).
 - Projet de développement interne à haut débit (Paris)
 - Projet de passeport étudiant qui reste à définir mais qui pourrait servir tout à la fois de carte d'étudiant, de carte CROUS, de carte de transport et de carte de réduction pour des établissements sportifs et culturels (Paris)
 - Réaménagement du campus (Clermont-Ferrand)
 - Réhabilitation d'un bâtiment de l'OPHLM et transformation en résidence universitaire de 200 lits (Calais)
 - Soutien à la Recherche (Besançon)
 - Subventions de fonctionnement pour la bibliothèque et couverture des frais de déplacement des enseignants (Auxerre)

4. Les offres spécifiques aux étudiants

4.1. Votre collectivité publique offre-t-elle ou a-t-elle en projet d'offrir des services gratuits ou réduits ou spécifiques aux étudiants en matière :



OUI : 44

NON : 7

- Transport : 35

Réduction SCNF (trajet domicile/lieu d'études), cartes d'abonnement, tarifs spéciaux, services spéciaux (vers résidence ou discothèques), acquisition de parc vélos, pass gratuit, navettes....

- de sport : 20

Tarifs préférentiels pour les équipements sportifs, mise à disposition de structures sportives

- de loisirs : 23

Cartes d'abonnement, pass culture, tarifs réduits, gratuité.

- Sociale : 2

- de santé : 1

Journée de sensibilisation avec centre inter universitaire de médecine préventive

- d'insertion professionnelle : 4

Guide du stagiaire, salon lié à l'emploi, salon de l'étudiant, point accueil en partenariat avec l'APEC

- d'orientation dans les études : 1

- autre 4

Fonds IDJ pour un coup de pouce à des projets
Tutorat scolaire



5. Le budget des aides

5.1. Pouvez-vous indiquer, en valeur absolue et en pourcentage de votre budget, le volume de l'aide ainsi consentie aux étudiants pour l'année 2000 et 2001 si possible ?

- Albi : 1 à 1,5 MF pour le budget du Syndicat mixte d'enseignement supérieur
- Angers : 1,2 MF en 2000 et 1,25 MF en 2001 au titre des aides directes aux étudiants (montants communiqués pour les années précédentes pour l'ensemble des aides en faveur de l'enseignement supérieur).
- Auxerre : 272 KF par an
- Besançon : subventions aux associations 109 KF, allocations de recherche, 406 KF , mise à dispositions d'équipements sportifs 572 KF, 14 MF d'aide au transport
- Bourgogne : 47,5 MF en 2000 pour l'enseignement supérieur
- Caen : 130 KF pour les colloques, congrès et actions des associations étudiantes
- Calvados : 1 MF par an au titre des prêts
- Centre : 28 MF pour les bourses en 2001
- Clermont-Ferrand : 130 KF d'aides aux associations
- Créteil : « non significatif »
- Creuse : 259 KF pour les prêts d'honneur en 2000 (340 KF en 1998)
- Grenoble : 2001 : 1,13 MF pour le budget du pôle pour la vie étudiante, 519 KF pour le budget du pôle pour l'action culturelle
- Loire-Atlantique : : 1,7 MF en 2001 pour les prêts d'honneur et les bourses
- Lorient : le développement économique et universitaire représente 16% du budget de la communauté d'agglomérations en 2001. 100 KF pour les deux aides liées au transport, 150 KF pour le parc à vélos géré par le CROUS, 80 KF pour le salon de l'étudiant
- Lorraine : 3,4 MF pour les aides à la mobilité et 4,2 MF pour les bourses de thèses en 2000
- Metz : 300 KF de subventions aux associations, 111,2 MF au titre du contrat de plan Etat Région,
- Mulhouse : 160 KF de subventions aux associations, 210 KF d'aide aux projets innovants
- Nancy : 120 KF de subventions aux associations en 2001
- Nantes : 11 MF identifiés en 1999
- Nièvre : 2,6 MF (10% du budget total) ventilé en 40 KF Crous, 400 KF DeuG Droit, 400 KF ISAT, 60 KF prêts d'honneur, 100 KF Fonds aide, 600



- KF IUFM, 230 KF CIO, 387 KF CDDP, 400 KF de subventions aux associations
- Paris budget approximatif : 150 MF pour 2002
 - Picardie : bourses en 2000 : 15,3 MF en 2001 : 16,5 MF ; aides au transport : en 2000 10,2 MF en 2001 : 11,23 MF
 - Saône et Loire : 178 KF au titre des bourses en 2001, 500 KF au titre des prêts et 324 KF au titre des bourses d'études
 - Savoie : 150 KF par an depuis plusieurs années pour le fonctionnement des deux cellules emploi qui accueillent 500 étudiants par an.
 - Strasbourg : 490 KF pour les bourses de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, 225 KF pour les bourses de mobilité internationale
 - St Quentin : 275 KF de subvention aux associations
 - Vaucluse : 1,16 MF au titre des bourses
 - Villeneuve d'Ascq : 95 KF en 2001 (151 KF en 2000)
 - Wattrelos : 800 KF

6. Divers

D'après votre expérience, y a-t-il des types d'aide ou d'intervention dont l'intérêt doit être particulièrement souligné ? des types d'aide ou d'intervention sur lesquels vous portez aujourd'hui une appréciation critique ?

« Trouver une meilleure articulation avec les autres collectivités, région département, et communauté urbaine » (Nantes)

« En matière d'accueil des étudiants étrangers hors programme, renforcer en amont l'information » (Grenoble)

« Donner encore plus de moyens aux pratiques artistiques et culturelles étudiantes, développer les actions en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale » (Grenoble).

« Mise en place d'un point Info jeunesse au sein de l'Université point de contact intéressant entre la ville et l'Université (Perpignan).

« Difficultés à mettre en place une grille d'évaluation de l'activité et du rayonnement de l'association permettant l'attribution des subventions » (Villeneuve d'Ascq)



« Il est nécessaire sur l'étudiant puisse retrouver dans une ville moyenne tous les services qu'il peut trouver dans une ville universitaire »(Albi)

« Création à Paris d'un conseil parisien de la vie étudiante qui réunit les principaux élus (Conseils d'université et CROUS et les associations qui le souhaitent à ce jour 300) ».

II Les orientations des collectivités territoriales en matière de conditions de vie des étudiants : quelques enseignements des réponses au questionnaire

Comme nous le soulignons dans l'avant-propos, ce sont autant les réponses que leur absence qui sont intéressantes à analyser pour tenter de comprendre le positionnement des collectivités territoriales en matière de conditions de vie faites aux étudiants.

En introduction, nous voudrions attirer l'attention sur trois éléments qui éclairent en partie les réponses au questionnaire: la question juridique des compétences des collectivités, la question de la différence effectuée ou non par les collectivités entre étudiant et jeune et enfin, la question de la définition que les collectivités ont du mot « aide ».

D'emblée, il convient de rappeler la situation juridique des collectivités en la matière : quelle que soit leur nature (commune, communauté d'agglomérations, conseils généraux ou régionaux), l'université ne fait pas partie de leurs attributions, mais relève des seules compétences de l'Etat.

Néanmoins, tout le paradoxe des collectivités réside dans la situation suivante : l'université est l'affaire de l'Etat, mais les étudiants qui la composent, vivent, mangent, se logent, se divertissent, travaillent, étudient sur les territoires de ces collectivités...



Un élément important est apparu surtout à l'occasion de la question 4 sur les offres spécifiques faites aux étudiants, celui de la relative confusion ou superposition du thème des jeunes et du thème des étudiants.

On a ainsi constaté que dans certaines collectivités ce sont les jeunes qui font l'objet d'études (Perpignan), pour lesquels des tarifs spéciaux sont proposés aussi bien dans les transports que pour les loisirs et les pratiques sportives.

Une collectivité peut raisonner la question des étudiants comme un sous-ensemble de celle des jeunes et, au regard de la situation économique et sociale, estimer que les jeunes doivent faire l'objet de leur attention, étudiant ou non. Ainsi à la question sur les aides la ville de Vénissieux répond « Il n'existe pas de dispositifs spécifiques d'aides aux étudiants, cependant les étudiants peuvent prétendre à des aides ciblées jeunesse ».

Les conclusions du colloque de St Jean de Maurienne sur le Revenu Minimum Etudiant sont à cet égard éclairant puisque le compte rendu des ateliers inique qu' »Unanimement, il a été exclu de créer un revenu minimum mais plutôt d'aller vers une Allocation Universelle Jeune qui intègre la spécificité étudiante, comme le projet formation ou insertion professionnelle quelque soit le cursus du jeune ».

On peut alors se demander dans quelle mesure les attentes des étudiants, en matière de conditions de vie, diffèrent quantitativement et qualitativement de celles des jeunes ?

Enfin, dernier élément important à signaler dans le cadre des enseignements généraux de l'étude, la confusion, souvent importante que les collectivités territoriales font entre les aides apportées aux conditions de vie des étudiants et les dépenses d'infrastructures effectuées dans le cadre notamment des contrats de plan Etats régions.

Dans la partie 1, nous avons choisi de laisser les réponses telles qu'elles avaient été données par les personnes en charge de la question, car cette indistinction entre la vie des étudiants et les infrastructures universitaires nous semble justement riche d'informations. Certaines collectivités doivent avoir le sentiment d'aider les étudiants, quand elles investissent dans un bâtiment universitaire, améliorent une bibliothèque, participent à la construction d'un parking, ce qui est en partie exact. Mais du point de vue de l'étude réalisée, elles n'interviennent pas dans les conditions de vie des étudiants. Ces derniers ne se réduisent pas à leurs lieux d'études, et l'on doit considérer que des étudiants jouissant de conditions d'études optimales dans le cadre de la construction d'un Campus particulièrement agréable et bien conçu, puissent par ailleurs vivre dans des conditions à la limite



de la précarité.

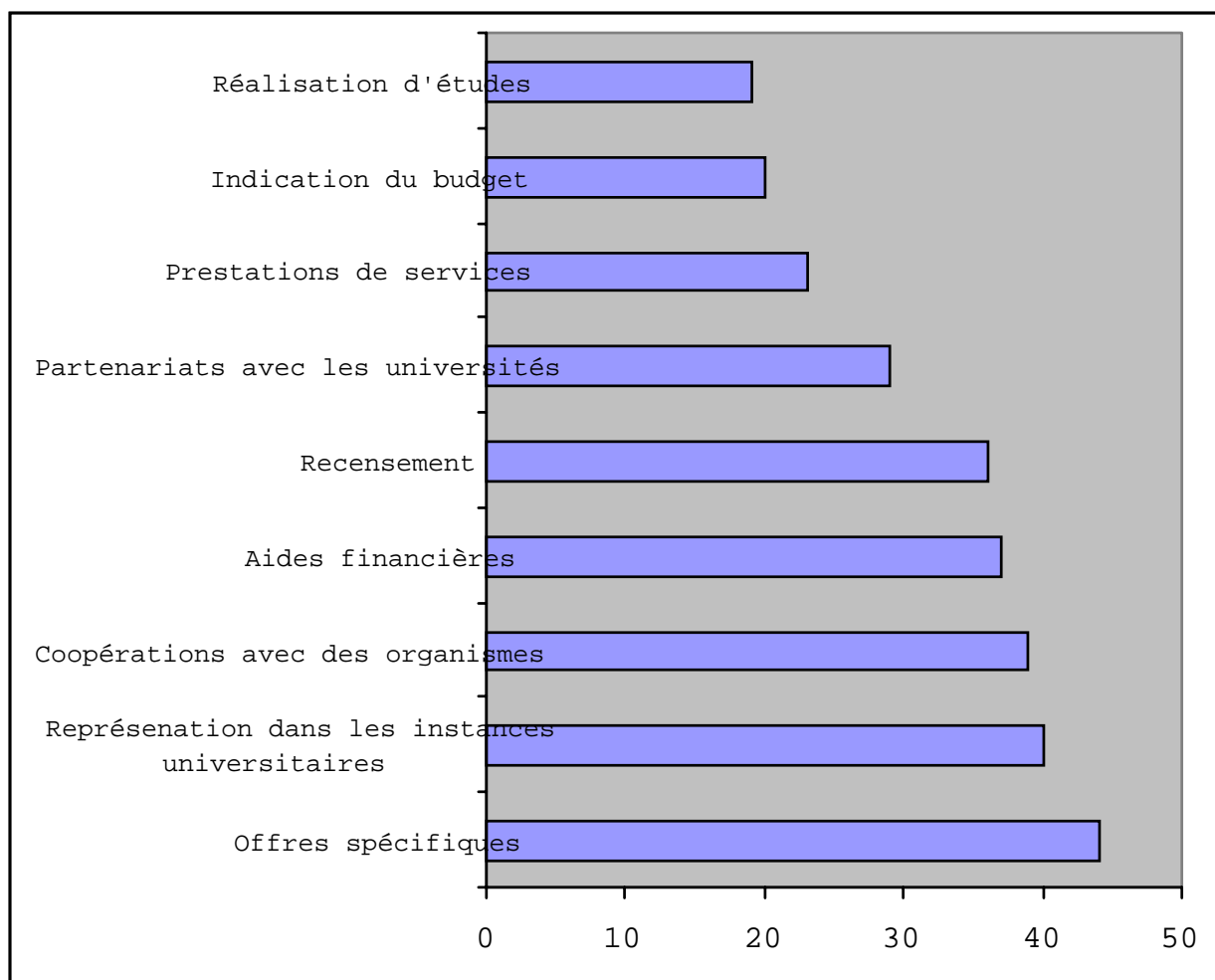
Le double mouvement d'augmentation du nombre d'étudiants et d'extension des sites universitaires, mouvement, bien entendu lié, inscrit de plus en plus les étudiants sur des territoires, sur leur territoire d'origine. Les collectivités territoriales ont ainsi une lourde tâche à accomplir : celles de ne pas créer de discontinuité entre la vie d'un individu avant qu'il soit étudiant et après, donc en intégrant ce que le statut d'étudiant a de particulier en matière de logement, d'indépendance financière, d'incertitude sur l'avenir professionnel, de nécessité d'effectuer des stages....

De manière un peu provocatrice, nous sommes enclins à penser que si les collectivités territoriales ne s'engagent pas résolument dans la voie de l'aide aux étudiants, elles risquent de passer à côté d'une partie de plus en plus importante et stable de leur population. D'aucunes ne s'y trompent pas, au demeurant, qui font réaliser des études sur l'impact économique de la présence des étudiants sur leur territoire (Rennes, Albi, Mulhouse). L'amélioration des conditions de vie des étudiants n'est pas qu'une nécessité pour ces derniers, c'est aussi une chance pour les collectivités de réfléchir et de mettre en œuvre de véritables politiques d'intégration économique et sociale de ce qui seront leurs futures « forces vives ».

Nous nous proposons à présent de présenter sous forme de propositions les principales orientations qui se dessinent en matière de vie étudiante, construites à partir des occurrences des réponses données aux différentes questions. A chaque fois que cela a été possible, nous comparons avec les résultats de l'étude réalisée en 1991 afin de voir les changements de tendance observables, même s'il convient de rester prudent sur la portée des comparaisons.

Avant de passer à la première proposition, il convient d'avoir en tête le schéma général des taux de réponse. Ainsi, si l'on regarde sur l'ensemble des questions posées, celles pour lesquelles le taux de réponse est le plus élevé (qu'il soit positif ou négatif) on obtient les résultats suivants :





- **Les collectivités territoriales connaissent le nombre d'étudiants présents sur leur territoire.**

45 collectivités affirment avoir recensé la population étudiante sur leur territoire.

Le comptage est très récent : 73,3% des réponses indiquent un pointage inférieur à un an, 91,1% un pointage inférieur à 2 ans.

Ces résultats pourraient venir confirmer ce que nous disions précédemment sur le fait que c'est moins une question d'intérêt que de priorité qui explique l'attitude des collectivités à l'égard du questionnaire et donc de leurs étudiants. Elles connaissent leur population étudiante, la suivent.



En revanche, elles sont minoritaires à réaliser des études spécifiques sur cette population (26 %). A cette question, nombre de collectivités répondent que les universités et ou des services spécialisés (CROUS, médecine universitaire...) réalisent des études, comme si cela suffisait à expliquer l'absence des leurs. Il est intéressant de constater que les collectivités qui répondent ainsi semblent indiquer une mutualisation des études sur les étudiants réalisées par les différents acteurs de l'université. Or ceci reste à démontrer.

Pour ce qui concerne les 19 collectivités qui ont répondu avoir fait réaliser des études, on retiendra les éléments suivants:

- Ce sont majoritairement les villes qui ont fait réaliser des études. Seules deux régions (Bretagne et Bourgogne) indiquent avoir entrepris une telle démarche et aucun département.
- Le logement est un thème de préoccupation des collectivités, 6 ont fait réaliser des études sur ce thème-là
- L'impact économique de la présence d'étudiants a fait l'objet d'études pour 3 collectivités, illustrant ainsi la compréhension qu'ont certaines collectivités des apports potentiels d'une communauté étudiante sur leur territoire.
- A côté de ces deux thématiques qui peuvent se résumer en compréhension des besoins d'un côté (le logement étant en la matière le premier besoin d'étudiants issus d'autres territoire ou souhaitant décohabiter) et compréhension des apports de l'autre, les autres études marquent la volonté des collectivités d'améliorer leurs connaissances « statistiques » de la, population étudiante : caractéristiques sociologiques des étudiants (Bretagne, le nombre des étudiants (Alençon), l'origine géographique (Bretagne, Lorient)...

• **Les collectivités territoriales remplissent une fonction d'aide financière auprès des étudiants.**

Les aides, tout en continuant à avoir les mêmes caractéristiques qu'antérieurement (prêts d'honneur, bourses sous conditions de ressources) s'ouvrent aux nouvelles donnes de la vie étudiante : séjours à l'étranger, bourses aux projets innovants, soutien à la recherche.



Sur l'ensemble des collectivités qui ont répondu avoir attribué des bourses, prix et prêts (à l'exclusion des subventions financières aux associations¹¹), soit un total de 37, les prêts d'honneur représentent 16,2% des réponses contre 32% lors de l'étude réalisée en 1991. En revanche, les bourses pour aller à l'étranger, que cela soit dans le cadre des échanges européens ou internationaux, sont au nombre de 19, soit 51,3%, alors qu'il n'y en avait qu'une en 1991.

Les collectivités territoriales prennent donc en considération la nécessaire ouverture des étudiants sur le monde, et ce dès leurs études, mais aussi l'intégration dans l'entreprise par les stages, gage d'une meilleure insertion professionnelle future.

Enfin, on note le nombre de bourses destinées à aider les étudiants dans le montage de projets innovants (8 soit 21,6%), ce qui est nouveau par rapport à l'étude antérieure.

Aider financièrement les étudiants semble être une attribution assez « naturelle » des collectivités. Le taux de réponse sur cette question est un des plus élevés et les collectivités communiquent des détails descriptifs et financiers sur ces aides.

• L'aide financière apportée aux étudiants par les collectivités est loin d'être négligeable, pour ceux qui en sont les bénéficiaires, si on la met en regard des sommes qui constituent le revenu des étudiants d'après les études effectuées par l'OVE. Les ressources des étudiants ont trois origines principales : l'aide de la famille, l'aide publique de l'Etat et le revenu d'un travail. Le montant de l'aide des collectivités, fait de celle-ci, une quatrième source de revenus pour les étudiants qui la perçoivent. Il faut cependant modérer ce propos en raison du faible nombre d'étudiants qui reçoivent une aide financière des collectivités territoriales au regard des quelques cinq cent milles étudiants boursiers. Rappelons que l'étude de l'ARF sus-mentionnée fait état pour les régions d'un pourcentage d'étudiants aidés sur le nombre total d'étudiants de la collectivité qui va de 0,40% à 2,75% en 2000.

Des bourses de thèses qui ont les montants les plus élevés (6 200 francs par mois), aux bourses pour aller à l'étranger (1 200 francs par mois, 2 000 francs par stage, 1 000 francs par mois pour des bourses ERASMUS, jusqu'à 2 000 francs pour boucler un projet...), on note qu'il s'agit de montants significatifs.

¹¹ Question traitée ultérieurement



Mais concomitamment, il est très difficile de mesurer de que ces aides représentent comme effort financier pour les collectivités dans leur budget, faute de réponse à cette question. Néanmoins rappelons les montants consacrés par les seules régions aux bourses : de 0,0 à 1,11% pour la région qui fait le plus gros effort : Rhône Alpes.

Les quelques données que l'on peut rassembler pour les autres collectivités font apparaître les montants suivants :

Angers : 60 KF par an
 Calvados : 1,03 MF par an
 Creuse : 260 KF en 2001
 Loire-Atlantique : 1,7 MF en 2001
 Lorraine : 7,6 MF en 2000
 Mulhouse : 210 KF en 2001
 Nièvre : 160 KF en 2000
 Saône et Loire : 1,8 MF en 2001
 Vaucluse : 1,16 MF par an

• Les collectivités territoriales semblent avoir élargi la palette de leurs aides à destination des étudiants avec des prestations de services plus nombreuses qu'en 1991 et plus diversifiées

L'étude de 1991 faisait apparaître que seulement 19 collectivités avaient répondu par l'affirmative à la question de l'aide apportée aux étudiants sous forme de prestations de services contre 46 pour les aides financières.

10 ans plus tard, pour 37 Oui à la question des aides financières, on a en 23 pour celle des aides sous forme de prestations de services.

En outre, on est frappé par la diversité des prestations offertes aux étudiants et à leurs associations.

A côté de prestations assez traditionnelles comme la mise à disposition de locaux pour les MDE, la mise à disposition de structures sportives, les réductions sur des activités de loisirs et de sport, on observe une série de prestations qui



tourne autour de la meilleure insertion de l'étudiant dans sa ville.

On trouve ainsi des services d'aides aux logements (Auxerre, Alençon, Forbach, Grenoble), une participation de la collectivité à des manifestations type semaine de l'étudiant, journée de l'étudiant et qui visent toutes à mieux informer l'étudiant en début d'année (Alençon, Caen, Grenoble), la participation à des salons des métiers (Caen), la réalisation de guides « vie pratique » (Grenoble, Lyon, Caen, Mulhouse, Lorient).

Enfin, il faut signaler l'initiative d'Arles, qui a créé un poste de médiateur de la vie étudiante.

Cette évolution dans le sens d'une plus grande aide des collectivités en matière de prestations de services intègre ce que l'on disait en introduction. Les collectivités ne peuvent plus se contenter d'aider financièrement les étudiants, elles doivent désormais leur proposer des services, les considérer comme des personnes qui ne font pas que passer sur leurs territoires, mais qui y ont toujours vécu ou qui seront amenés à s'y installer, qui ont des besoins spécifiques ne pouvant être satisfaits uniquement par des aides financières.

Les CROUS sont les organismes le plus souvent cités dans les actions de coopérations des collectivités en faveur des étudiants

39 collectivités interviennent en coopération avec des organismes comme les CROUS, les OPHLM (soit 53,4% des collectivités ayant répondu)..., Le CROUS étant l'organisme le plus cité (20 fois contre 15 fois pour les OPHLM).

Il est intéressant de mettre ces résultats en parallèle avec une étude réalisée par l'Association Nationale des Directeurs de CROUS et de CLOUS en décembre 2001.¹²

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Directeurs de CROUS et CLOUS, le taux de réponse a été de 65,8%.

Trois questions intéressent directement notre étude puisqu'elles interrogent les directeurs sur les relations qu'ils entretiennent avec les collectivités.

- A la question « Quels sont les problèmes majeurs dans le fonctionnement des CROUS aujourd'hui ? » l'item proposé « les relations avec les

¹² Nous remercions M.Dauriac, directeur du CROUS de l'académie deVersailles de nous avoir transmis les résultats de l'enquête.



collectivités territoriales « n'est choisi que deux fois, représentant ainsi un pourcentage non significatif, contre 70,37% pour l'item « les problèmes quantitatifs et qualitatifs de personnel et de ressources humaines » (choisi 19 fois) ou encore 66,67 % pour « la réhabilitation des résidences universitaires (choisi 18 fois) pour ne prendre que les deux réponses étant arrivées en tête.

- A la question « Pour développer et moderniser l'action du CROUS que vous dirigez, quels sont vos partenaires privilégiés ? » ; 59,26% des réponses indiquent les collectivités territoriales, 55,56% les universités, 40,74% les CNOUS et 33,33% le Rectorat
- A la question « Dans les 10 prochaines années, de qui dépendra selon vous la vie étudiante ? », les collectivités territoriales arrivent en troisième position avec 51,85% des réponses après les CROUS (!) 88,89% et les Universités (74,07%).

Cette enquête conforte nos réponses et nous font dire que la coopération entre les collectivités et les CROUS est réelle, satisfaisante pour les parties et amenée à se développer dans les années à venir.

• Les collectivités territoriales sont impliquées dans le logement étudiant, par le biais des prestations de services offertes ¹³et de partenariats noués avec des organismes.

Quand on demande aux collectivités de décrire les actions réalisées en coopération, ce sont le plus souvent des actions en lien avec le logement qui sont citées : constructions de logements HLM (St Quentin, Rennes, Perpignan, Limoges, Savoie, Nantes). Au total, 10 collectivités répondent engager des actions liées au logement.

Par rapport à l'étude de 1991, on note une continuité dans l'action des collectivités en la matière.

• Les associations étudiantes bénéficient tant d'une aide financière que d'une aide sous forme de prestations de la part des collectivités.

¹³ voir supra



Les collectivités territoriales aident les associations étudiantes sous plusieurs formes.

Avant de donner les détails de ces aides, notons que l'on retrouve des réponses concernant les aides aux associations dans différentes rubriques du questionnaire, alors qu'il s'agit parfois du même type d'aide. Expliquons-nous. Les aides peuvent prendre la forme de subventions financières, de mise à disposition de locaux, de salles, d'infrastructures, ces aides pouvant être ou non valorisées en termes financiers. De sorte qu'il est possible de trouver les subventions aux associations dans les réponses aux questions 2.2 et 2.3.

Ainsi 12 collectivités ont répondu avoir donné des aides financières directes aux associations étudiantes (Lorient, Metz, Grenoble, Arles, Angers, le département de l'Indre et Mulhouse), et 7 collectivités répondent par l'affirmative à des aides /subventions dans le cadre de prestations de services (Rennes, Caen, St Lô, Albi, Clermont-Ferrand, Besançon, Bordeaux).

La ville de Lorient a par exemple choisi de mettre à disposition des créneaux horaires dans des salles de sports, piscines et terrains sportifs et estime à 85 000 francs par an le coût de ces aides.

• Les collectivités territoriales développent des aides spécifiques aux étudiants dans trois domaines : le transport, le sport et la culture ; pour le reste, l'intervention des collectivités est modeste

44 collectivités affirment proposer des offres spécifiques aux étudiants. Il s'agit d'une des deux questions pour lesquelles on a le plus fort taux de réponse¹⁴, même si en dépit du caractère explicite de la question, les réponses indiquent souvent qu'il ne s'agit en fait pas d'aides spécifiques aux étudiants mais concernent l'ensemble de la population jeune de la collectivité.

Les offres des collectivités sont axées principalement sur les transports, domaine où elles sont également les plus diversifiées. La palette des offres va des cartes de réduction ou d'abonnement assez classiques, à la mise en place de

¹⁴ voir infra graphique



services spéciaux vers les résidences universitaires et les discothèques, ou encore l'acquisition par la ville d'un parc vélos géré par le CROUS (Lorient).

Les offres de transport sont le plus fréquemment citées (35 réponses). Il semble que ces dernières aient donc intégré la dimension particulièrement « nomade » de l'étudiant et son besoin de déplacements fréquents et variés.

En deuxième position, arrivent les offres culturelles, que 23 collectivités mettent en œuvre, et qui se déclinent en 4 modalités : cartes d'abonnement dans les lieux culturels, pass culture qui permet aux bénéficiaires de s'ouvrir à une gamme variée d'activités culturelles pour un prix intéressant (Lyon, Limoges), tarifs réduits et gratuité dans certains lieux (Grenoble, Auxerre).

20 collectivités offrent aux étudiants des tarifs réduits dans des lieux d'exercice d'activités sportives, et une ville comme Alençon fait état de sa participation à la construction d'un gymnase sur le site universitaire (coût de 8 MF).

Notons que ce sont globalement les mêmes collectivités qui offrent les services de transport, les services culturels et les services sportifs.

La question sur les offres spécifiques proposait une gamme de réponses incluant les offres en matière sociale, de santé, d'orientation dans les études et d'insertion professionnelle.

Les réponses sont très faibles sur ces propositions. 1 seule collectivité indique participer à une journée de prévention avec le centre de médecine préventive de l'Université, et 4 collectivités participent à des actions visant à améliorer l'insertion professionnelle des étudiants (Lyon, Lorient, Alençon et la Savoie).

• Les collectivités territoriales ont beaucoup de mal à quantifier l'aide qu'elles apportent aux étudiants pour le volet conditions de vie

La question 5 (le budget consacré aux aides) est celle pour lequel le taux de réponse est le plus faible, et quand il y a une réponse, celle pour lequel il est le plus difficile d'interpréter les résultats.



En effet, premièrement les collectivités ne livrent que des chiffres bruts, sans les rapprocher du budget total de leur collectivité, de sorte que les chiffres sont peu parlants.

Deuxièmement, les collectivités ont tendance à donner les chiffres des dépenses consacrées non pas exclusivement aux conditions de vie des étudiants mais à y inclure les dépenses d'infrastructures...

Enfin, les dépenses sont ventilées dans des postes variés et pas toujours regroupées dans une catégorie « aides aux conditions de vie des étudiants », qui ne serait pas forcément pertinente sur le plan budgétaire et comptable.

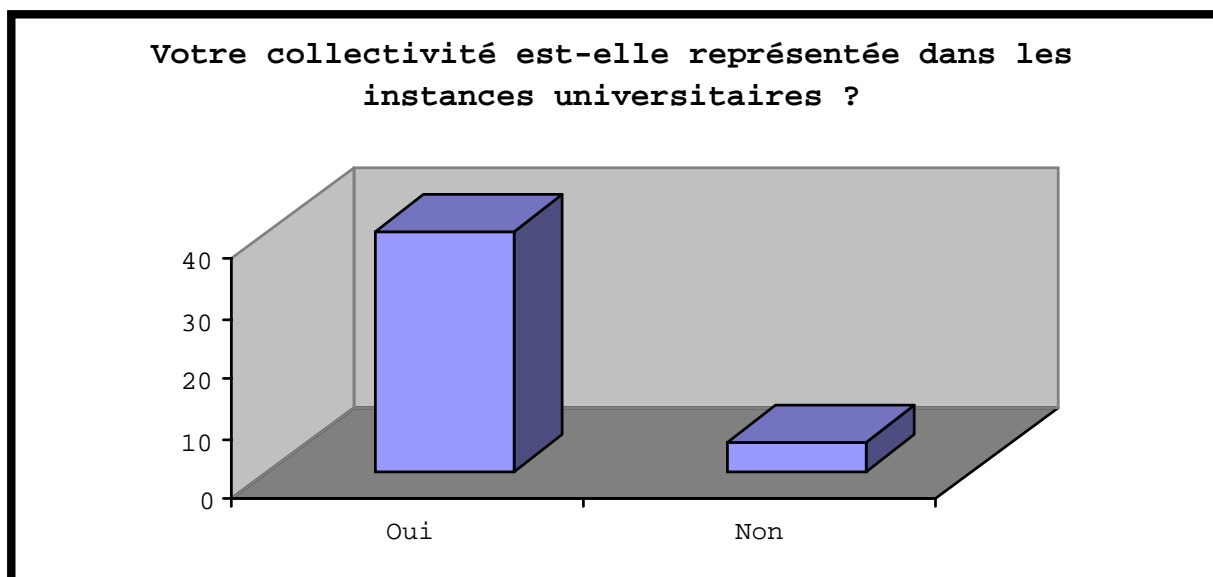
L'accueil d'une population étudiante sur un territoire a un coût, financier, humain, matériel que les collectivités territoriales ne doivent pas sous-estimer, mais au contraire tenter de chiffrer le plus précisément possible pour répondre aux besoins de cette population étudiante et considérer comme des investissements. A cet égard, les réponses extrêmement parcellaires et peu nombreuses à la question sur le budget consacré par les collectivités aux aides illustrent le chemin à parcourir.

Il est ainsi curieux et contre-productif qu'une ville¹⁵ dans laquelle les étudiants représentent 11% de la population, ne soit pas en mesure de chiffrer les sommes consacrées à les aider...

• **Les collectivités territoriales sont très largement représentées dans les instances universitaires de décision, à savoir les conseils d'administration des universités et des grandes écoles mais aussi, bien que plus faiblement, dans les autres organes représentatifs des universités et lieux liés aux étudiants.**

¹⁵ Dont nous ne citons évidemment pas le nom....





La question de la représentation des collectivités dans les instances universitaires était assortie de la question réciproque : les instances universitaires sont-elles représentées dans des instances de votre collectivité ?

Notons le fort déséquilibre entre les réponses à la première partie de la question : 40 OUI, 5 NON et les réponses à la deuxième 0 OUI, 9 NON.

Les collectivités sont dans les universités, les universités ne vont pas dans les collectivités.

Il convient de noter que quatre collectivités font mention de commissions de sites dans lesquelles elles sont présentes (Calais, Alençon, Auxerre, Clermont-Ferrand).

- **Les collectivités territoriales travaillent en partenariat avec les universités aussi bien à la construction/aménagement de locaux (bâtiments, bibliothèques, restaurants universitaires) que dans une contribution à la définition de filières.**

40 collectivités affirment travailler en coopération avec les universités sur des projets.



On peut mettre au jour deux grandes orientations de ces projets coopératifs :

- Une orientation qui concerne les infrastructures. Les collectivités participent et/ou réalisent des travaux pour construire des bâtiments universitaires (Colmar, Créteil), en réhabiliter d'autres (Limoges), construire et ou réhabiliter des logements (Calais), construire des MDE (Créteil)...
- Une orientation qui concerne les filières universitaires et les contenus pédagogiques. Ainsi, la ville d'Angers a-t-elle décidé de mener une politique visant à développer les filières technologiques et les formations professionnalisantes, St Quentin réfléchit à des propositions pour la création de filières universitaires, Châtellerauld a participé à la création de nouvelles options en IUT...



IV DES VILLES QUI OEUVRENT EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ETUDIANTE : TROIS EXEMPLES A MUTUALISER

1. Le choix des initiatives mises en valeur

L'idée de départ était de ne pas élaborer des critères de choix au préalable, mais une fois l'ensemble des questionnaires retournés dépouillés, d'examiner les initiatives les plus pertinentes et les plus susceptibles de donner lieu à de possibles appropriations par d'autres collectivités territoriales.

Notre choix s'est ainsi porté sur :

- **Arles pour la création d'un poste de médiateur de la vie étudiante**
- **Grenoble pour l'ensemble des actions menées depuis dix ans par le pôle universitaire et scientifique européen**
- **Créteil pour l'intégration des étudiants dans la ville et la promotion d'une citoyenneté étudiante**

Dans chaque cas, nous avons eu un entretien¹⁶, dont nous restituons ci-après les grandes lignes avant de proposer des pistes d'actions pour les collectivités qui souhaiteraient améliorer les conditions de vie de leurs étudiants.

Avant de les exposer, nous souhaitons préciser que certaines de ces initiatives ont été mises en place ailleurs ou sont en passe de l'être, il nous a donc fallu choisir afin de présenter des cas concrets, tout choix étant bien sûr un renoncement !

¹⁶ Téléphonique pour Arles et de visu pour les deux autres villes avec les responsables (voir liste en annexe)



2. Présentation des actions

Arles : des étudiants sans universités...mais avec un médiateur

La ville d'Arles compte environ 850 étudiants en 2001, et prévoit d'en accueillir 1000 en 2002 (ouverture des deuxièmes années de préparation et d'infographie de Supinfocom) répartis comme suit :

- 350 étudiants dans l'antenne universitaire qui dépend de l'université d'Aix Marseille et qui comporte des premiers et seconds cycles
- L'Ecole Nationale de la photographie
- Supinfocom, école supérieure spécialisée dans l'infographie et la conception multimédia
- Un IUT

La ville compte 1000 étudiants dont seulement 400 sont originaires de la ville ou des villes proches. En effet, la ville d'Arles a développé une spécificité liée aux Rencontres nationales de la photographie et offre aux étudiants venus de toute la France des filières tournées vers la photographie, l'art, le patrimoine culturel, l'infographie....

La ville ne dispose pas d'une Maison de l'étudiant ou d'un lieu convivial quelconque.

Une ville « non universitaire », dont les étudiants viennent pour la majorité d'ailleurs, avec peu de logements sociaux pour les étudiants (50 appartements meublés), un tissu économique qui ne se prête pas aisément « aux petits boulots », autant d'éléments qui incitent à la création du poste de médiateur.

La personne qui a été recrutée est titulaire d'un diplôme de lettre, elle n'est arlésienne que depuis 5 ans, et est originaire d'un pays de la Communauté européenne.

Son poste est un plein temps et ses attributions sont très diversifiées, elle est attachée à l'antenne universitaire et ne dispose pas de bureau en propre, elle exerce ses activités dans la salle informatique de l'antenne universitaire.

Au moment de sa prise de fonction, cette personne a réalisé une enquête sur les attentes des étudiants, qui n'a donné que très peu de réponses.



Néanmoins à partir des réponses, les préoccupations suivantes se sont faites jour : la recherche d'emplois d'appoints, le manque d'activités sportives, l'absence de Crous à Arles et l'absence de parking.

Donner aux étudiants des informations concernant toutes les dimensions de leur vie d'étudiant, et faire circuler l'information sur les réalisations et les projets des associations étudiantes : telles sont les deux missions essentielles du médiateur.

Dans ce dessein, le médiateur utilise plusieurs moyens :

- Présentation en début d'année dans tous les établissements qui accueillent des étudiants.
- Création d'une association qui fédère les associations étudiantes
- Création d'un site internet
- Permanence en un lieu (la salle informatique)
- Réunion deux fois par mois de l'ensemble des responsables associatifs adhérents de l'association

Le travail du médiateur est de favoriser les échanges, d'impulser une dynamique de faire en sorte que les étudiants se sentent écoutés et soutenus. Ainsi pour la réalisation d'un guide à l'usage des nouveaux étudiants, le médiateur a apporté son aide à une association étudiante de BTS pour réaliser le guide la première année, depuis, ces étudiants s'en chargent seuls.

La ville d'Arles a certes manifesté une volonté de se saisir de la question des conditions de vie étudiante en créant ce poste, mais en même temps, en ne donnant aucun moyen matériel et financier à la personne qui l'occupe¹⁷, elle en limite la portée.

Grenoble : Adam, Eve et quelques autres

Ce ne sont pas les actions directement mises en place par la ville de Grenoble que nous avons souhaité mettre ici en exergue mais les réalisations du pôle européen universitaire et scientifique car il nous semble emblématique d'une démarche intéressante et qui pourrait faire des émules.

¹⁷ Sur un poste emploi jeune



Pour la problématique de l'étude, ce qui est intéressant c'est que les trois types de collectivités étudiées : ville, Conseil général et Conseil régional sont parties prenantes du pôle.

L'ambition n'est pas ici de présenter l'ensemble des activités et la genèse du pôle mais de mettre en avant les points clefs pour mieux comprendre ce qui peut améliorer les conditions de vie des étudiants.

Grenoble accueille 53 000 étudiants soit une population étudiante qui représente 12,6 % de la population totale... ce qui suffit à soit seul à comprendre l'ampleur de ce qui est fait en directement des étudiants.

Le pôle crée en 1992 a pour membres fondateurs les quatre universités de la ville, les trois collectivités territoriales citées, ainsi que la métropole Grenoble Alpes, le CEA, le CENAGREF, France Télécoms, l'INRIA, la CCI, Schneider Electric et STMicroelectronics.

Il Compte 40 autres membres associés et partenaires et a les missions suivantes :

- Favoriser une vie étudiante et culturelle de qualité
- Construire une politique internationale de site
- Intensifier la concertation scientifique
- Produire et diffuser de l'information
- Mettre en œuvre une politique de coopération documentaire régionale et de site
- Accompagner le développement du projet GreCO favorisant le développement des nouvelles technologies
- Favoriser l'ouverture des universités sur leur environnement économique.

Notons que dans sa plaquette de présentation, le Pôle a inscrit comme première mission celle de favoriser la qualité de vie des étudiants.

Pour ce faire, le pôle est organisé autour de sept commissions thématiques dont deux qui nous occupent particulièrement : l'accueil vie étudiante et la commission culture.

Le budget annuel du pôle est de 7,8 MF environ hors GreCO, le quart est consacré à la commission accueil-vie étudiante.



Avant de rentrer dans le détail de la principale action de la commission accueil-vie étudiante du pôle, on peut dire qu'elle part du principe essentiel que l'étudiant est un être complet, qu'on ne peut couper et qui ne peut réussir sa vie d'étudiant que s'il réussit concomitamment sa vie de citoyen, de jeune, de grenoblois, de sportif, d'artiste, de futur chercheur d'emploi ...

Aussi, l'étudiant grenoblois peut-il tout à la fois écouter une conférence entre 12H et 14H dans un amphi du campus sur la musique expérimentale, se faire prêter un caméscope pour son association, participer à un concert entre étudiants et enseignants, effectuer une visite guidée d'un musée, se faire expliquer le plan du campus en début d'année, participer au forum des associations en début d'année, lire tous les mois un journal spécialement consacré au programme culturel, rentrer à la cité U du campus à minuit, bénéficier de tarifs réduits de train même le week-end, trouver des co-locataires pour un appartement, s'inscrire à la CAF depuis son ordinateur, participer à un café scientifique et débattre des questions de bioéthiques...la liste est longue.

Mais ce sur quoi nous voulons porter ici l'attention c'est le guichet unique, organisé tous les ans depuis 5 ans, entre le 13 août et le 4 octobre et qui a pour pivot la recherche de logement des étudiants.

Durant plus d'un mois et demi, dans un local mis à disposition gratuitement par l'Ecole supérieure d'art, tous les partenaires suivants se mettent au service des étudiants : la SCNF, le Conseil général, le journal « bonjour 38 », la TAG, la FNAIM, France Télécom, la Région, la Société générale, la LMDE, la CAF, EDF-GDF, le CROUS, le Pact de l'Isère, l'Eau, le CNL, la GEG.

L'idée est simple : les étudiants qui viennent ici doivent pouvoir sortir en ayant EFFECTIVEMENT réalisé toutes les démarches afférentes à leur installation dans la ville et à leur nouveau statut d'étudiant. Il ne s'agit pas uniquement d'un guichet informatif mais d'un guichet de services pratiques.

En 2001, 11185 étudiants ont été reçus contre 10833 en 2000 sur 38 jours d'ouverture.

Le coût du guichet est de 350 KF pour la logistique, le paiement des vacataires et le budget de communication.

La commission accueil-vie étudiante envisage de transformer cet événement en un guichet unique permanent de dimension certes plus modeste, mais qui



continuerait à avoir cette caractéristique essentielle de service effectif tout en collant mieux aux rythmes réels des étudiants (bourses des étudiants étrangers, semestrialisation...)

Créteil : des étudiants citoyens

En 1998, un quartier limitrophe de l'Université de Créteil appelé le quartier du Palais donne des signes sociologiques et économiques d'un processus de dégradation : vacance de logement de plus en plus importante, déclin de la mixité sociale, sentiment d'insécurité, acte de vandalisme...

Ce quartier est placé en zone urbaine sensible, il compte 6000 habitants, répartis entre un parc locatif du 1% patronal et de l'accession à la propriété.

Une concertation est alors mise sur pieds par la ville avec l'ensemble des habitants et des utilisateurs, d'où la présence de l'Université.

Les étudiants sont associés à deux niveaux :

- Au processus de concertation lui-même. D'avril 1998 à juillet 1998, du mardi au dimanche, un local est ouvert dans le centre commercial du Quartier du Palais pour ouvrir le débat avec la population sur les projets de sa requalification. Ce sont des étudiants de la filière communication politique et publique de l'Université qui sont chargés de l'accueil et de l'animation du local sous la direction d'une personne du service Habitat social de la Mairie.

Au total dix étudiants travailleront et se serviront de cette expérience professionnelle rémunérée : un rapport de stage à l'issue de la concertation sera validé dans le cadre de leur cursus.

- A la requalification du Quartier du Palais. En effet, parmi les logements vacants se trouve une tour, mal conçue et donc sous-utilisée. L'idée émerge d'en faire une résidence étudiante gérée par le CROUS et dont la ville prendrait en charge la rénovation. Ainsi en, 2000, lorsque les travaux ont été finis, des étudiants sont venus s'installer dans ces logements, à proximité de leur lieu d'études.



Insérer les étudiants dans leur ville en leur donnant une place de médiateur, en faisant le lien entre leurs études et un travail rémunéré, en leur permettant d'habiter près de l'université mais pas dans un lieu aseptisé, « réservé aux étudiants, mais bien dans la ville...il nous semble que l'ensemble de ces éléments initiés à Créteil visent à promouvoir une citoyenneté étudiante, c'est-à-dire des étudiants qui vivent dans une ville où ils étudient et qui ne se sentent pas coupés dans ces deux statuts.

3. Que peut-on mutualiser ? Comment ?

Il nous semble qu'au moins trois mesures seraient mutualisables rapidement et à un coût certes non nul mais modeste au regard des budgets des collectivités.

Au préalable il convient de préciser que les trois initiatives ne peuvent être mises sur le même plan car elles n'ont pas toutes la même portée. Le guichet unique et la citoyenneté étudiante sont des éléments forts d'une politique en faveur des étudiants qui y compris dépassent le cadre de l'implication des collectivités, le médiateur est un des outils possibles pour améliorer ponctuellement une situation, et participe en fait de la problématique plus générale de la citoyenneté étudiante.

- Le médiateur de la vie étudiante

Reconnaître la nécessité de relations entre les collectivités et les étudiants passe à terme par la création d'un poste de médiateur de la vie étudiante, a fortiori si comme on le verra dans la partie suivante, il s'avère indispensable de travailler en réseau à différents niveaux des collectivités territoriales. En effet, il paraît légitime que la ville ne puisse, à elle seule, satisfaire les besoins des étudiants. Ces derniers sont en outre porteurs de projets et d'idées. Enfin, de leur côté, les acteurs de l'institution Université ont réfléchi à la question des conditions de vie des étudiants...bref ce qui manque ce sont moins les ingrédients



pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants que le liant.

Un poste de médiateur de la vie étudiante pourrait être généralisé. Contrairement au cas d'Arles, il devra bénéficier de moyens pour assumer sa tâche et en premier lieu disposer d'un local qui lui assure une visibilité donc une légitimité. Il devra également disposer de moyens financiers même modestes, on peut imaginer un co-financement Université/Collectivités, qui assurerait tout à la fois des moyens suffisants et une relative indépendance.

La création d'un poste de médiateur doté de moyens serait un signe fort de la part des collectivités de leur implication dans les conditions de vie des étudiants.

- Le guichet unique

Le guichet unique offre aux étudiants la possibilité de réaliser symboliquement et pratiquement leur passage au statut d'étudiant et de résident dans une ville.

A partir d'une démarche volontaire de l'étudiant, le guichet permet que se nouent des relations entre lui et les autres étudiants lui et les associations étudiantes, lui et les acteurs institutionnels de sa nouvelle vie qu'il a pu jusqu'à présent ne pas connaître : CAF, CNAM, France Télécom, les mutuelles, EDF...

Pour une ville accueillir, tout au long de l'année idéalement sur une période déterminée sinon, tous les étudiants et les mettre en relations avec tous les services dont ils auraient besoin c'est véritablement remplir son rôle de passeur.

On pourrait imaginer le montage suivant : l'animation du Guichet pourrait être confiée aux associations étudiantes, la commune se chargeant de prêter un local, de réunir les partenaires et de veiller, avec les associations étudiantes, à la probité des annonces immobilières et d'emploi. Les autres collectivités territoriales associées en tant que partenaires privilégiés seraient co-financeurs avec la Mairie du Guichet et auraient ainsi l'occasion d'informer sur les aides qu'elles octroient aux étudiants (bourses, prix, subventions...) et d'aider les étudiants à remplir les dossiers afférents à ces aides.

Impulsé par une volonté ministérielle, le guichet unique devrait être généralisé et pas réservé aux seules grandes villes.



Il nous semble que le guichet unique est de l'intérêt de chaque partenaire. Les étudiants constituant un public spécifique aux caractéristiques et aux besoins particuliers, le guichet unique permet pour les prestataires de services de former des personnels adéquats et de les affecter au traitement des dossiers étudiants, l'efficacité de ces services est ainsi renforcée. Pour les collectivités et en particulier les villes, le guichet unique permet de centraliser la population étudiante, de la canaliser pour pouvoir à la fois mieux la connaître, mieux l'informer et donc mieux la satisfaire.

Pour les étudiants, le guichet unique offre une meilleure visibilité des différentes institutions auxquelles il a à faire, lui fait gagner du temps, lui offre un lieu de rencontre et d'écoute.

- Des éléments d'une citoyenneté étudiante

Dans notre introduction, nous avons souligné le fait que l'implication des collectivités territoriales dans les conditions de vie des étudiants décentrait en quelque sorte l'étudiant du lieu Université, lui donnait un autre ancrage : l'espace de la commune, du département de la région. Cette décentration confère aussi une nouvelle dimension à l'étudiant, qui n'est plus seulement étudiant d'une université, et/ou étudiant impliqué en tant que responsable associatif dans son université, pour la défense de ses intérêts d'étudiant. L'étudiant peut maintenant devenir un étudiant citoyen, impliqué dans la vie de sa ville et engagé en tant que tel.

On suggère alors d'étendre les processus consultatifs. Tout projet mis en œuvre par une collectivité et qui implique les étudiants devrait prévoir une phase de consultation de ces derniers : construction/rénovation de bâtiments universitaires, de restaurants, universitaires, de résidences de logements de bibliothèques.

On propose également qu'à l'instar de ce qui s'est initié à Créteil, les collectivités utilisent les compétences spécifiques des étudiants pour mener à bien des projets qui les concernent ou pas. Les étudiants en fonction de la filière dans laquelle ils étudient serviraient de relais, de médiateurs et pourraient voir ces expériences validées dans le cadre de leurs études par des accords entre l'Université et la collectivité.



V COLLECTIVITES TERRITORIALES ET VIE ETUDIANTE : UN MODELE A ELABORER

Au terme de cette étude après les entretiens avec les élus et leurs associations, les réponses au questionnaire, il apparaît indispensable la création, le développement ou l'approfondissement (selon les cas) des relations entre les collectivités territoriales et les étudiants, selon des modalités non pas identiques mais homogènes.

Les collectivités territoriales ont intérêt à améliorer la vie des étudiants et les étudiants ont intérêt à être correctement insérés dans la vie de la collectivité où ils étudient. Pourquoi ?

- Parce qu'un étudiant bien logé, bien nourri bien soigné, bien divertit est un étudiant qui étudie correctement et qui a donc des chances de faire profiter sa ville, son département sa région de ses compétences acquises,
- Parce qu'un étudiant bien intégré dans sa ville y passe plus de temps, consomme plus, participe ainsi au développement économique de la collectivité,
- Parce qu'un étudiant bien intégré dans sa collectivité a plus intérêt à s'y investir par des actions bénévoles, par son vote lors des élections...
- Parce qu'un étudiant socialement intégré dans une collectivité pendant ses études a plus de chances qu'un autre de trouver un emploi, dans cette même collectivité, une fois diplômé.

Améliorer les conditions de vie des étudiants est un investissement de moyen terme pour les collectivités.

Participer à la vie de sa collectivité, « jouer le jeu », est un investissement de court et de moyen termes pour l'étudiant.

C'est en considérant ces intérêts convergents qu'il convient de penser un modèle de développement des relations entre les étudiants et les collectivités qui certes passent par celui des relations entre les collectivités et l'Université mais qui aussi le dépasse. La seule création de liens Collectivité /Université en tant qu'institution ne suffit pas à améliorer les conditions de vie au quotidien des étudiants.



Au demeurant, tant les entretiens que les résultats d'enquêtes et les questionnaires indiquent que les collectivités sont demandeuses d'implications dans la vie étudiante, même si selon le type de collectivité la demande est différente. Ainsi :

- Les régions sont demandeuses de compétences en matière de définition de filières
- Les maires des villes universitaires expriment le souhait de pouvoir nouer le dialogue avec les responsables des sites universitaires et de participer aux instances d'administration et de vie (CA, CEVU, Conseil d'orientation), ce qu'elles font majoritairement.¹⁸

Ce rapport n'a pas pour prétention de définir ce que devraient être les relations entre les collectivités territoriales et les étudiants. Nous souhaitons juste en guise de conclusion mettre en avant les atouts dont disposent les collectivités pour jouer pleinement le jeu de l'implication et améliorer de ce fait les conditions de vie des étudiants, partant du principe, comme nous avons tenté de le montrer, que cette amélioration est bénéfique à l'ensemble des acteurs du jeu : étudiants, universités, collectivités.

L'atout des collectivités est dans leur capacité à pouvoir mettre autour d'une même table des partenaires différents, voire des partenaires aux intérêts divergents.

Si l'on considère le rôle de la collectivité de cette manière, comme un rassembleur et un facilitateur, alors non seulement la question des compétences juridiques ne prend plus une place essentielle, mais encore la question des rôles de chacun est précisée.

Expliquons-nous en prenant l'exemple du guichet unique.

Dans cette action, chaque acteur joue sa partition : les associations étudiantes, animent, les propriétaires de logements proposent, les employeurs également, les transporteurs vendent leurs produits, les organismes de prestations inscrivent les bénéficiaires,.. bref la collectivité organisatrice ne fait rien de plus que mettre ensemble. Dans le cas de Grenoble, même le local est prêté par un acteur qui n'est pas la collectivité.

Ainsi, la collectivité ne s'attribue pas des compétences juridiques qu'elle ne souhaite ou ne peut avoir et permet à chacun d'exercer pleinement son rôle et ses responsabilités.

¹⁸ Voir résultats du questionnaire



ANNEXES



ANNEXE 1 Le questionnaire envoyé

1. Les Etudiants et le territoire

- 1.6. Votre collectivité publique a-t-elle recensé la population étudiante sur son territoire ?
- 1.7. Quel est le nombre d'étudiants recensé ?
- 1.8. De quand date le dernier pointage ?
- 1.9. Avez-vous fait ou fait faire des études sur la population étudiante de votre collectivité au cours des 5 dernières années ?
- 1.10. Si oui sur quoi ont-elles porté

2. Les aides

- 2.4. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle le projet d'intervenir dans la condition de vie des étudiants ?
- 2.5. S'il s'agit d'aides financières (bourse, allocations d'études, prêts, prix, revenu minimum...), veuillez préciser :
 - la nature précise de cette aide ou de ces aides et la date de leur institution ?
 - le montant pour chacune des aides
 - le nombre d'étudiant concerné pour chacune des aides
 - les critères d'attribution pour chacune des aides?
- 2.6. S'il s'agit de prestations de service (mise à disposition de locaux pour la vie associative et culturelle, mise à disposition de logement ...), veuillez préciser :
 - la nature précise de cette prestation ou de ces prestations et la date de leur institution
 - pour chaque prestation le montant
 - le nombre d'étudiant concerné pour chacune des prestations
 - les critères d'attribution pour chacune des prestations



3. Les partenariats

- 3.6. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle en projet d'intervenir en coopération avec des organismes tels que les Crous, les Offices HLM ?
- 3.7. Si oui quelle est la forme prise par ces interventions ou ces projets ?
- 3.8. Votre collectivité publique est-elle représentée dans des instances universitaires et/ou ces dernières sont-elles représentées dans des instances de votre collectivité ?
- 3.9. Votre collectivité publique intervient-elle ou a-t-elle en projet d'intervenir en coopération avec les universités ?
- 3.10. Si oui quelle est la forme prise par ces interventions ou ces projets ?

4. Les offres spécifiques aux étudiants

4.1. Votre collectivité publique offre-t-elle ou a-t-elle en projet d'offrir des services gratuits ou réduits ou spécifiques aux étudiants en matière :

- de transport
- de sport
- de loisir
- sociale
- de santé
- d'insertion professionnelle
- d'orientation dans les études
- autre

4.2. Si oui pouvez-vous décrire :

- la nature des aides
- leurs modalités d'application
- le nombre d'étudiants concernés
- le coût
- le financement du coût



5. Le budget des aides

5.1. Pouvez-vous indiquer, en valeur absolue et en pourcentage de votre budget, le volume de l'aide ainsi consentie aux étudiants pour l'année 2000 et 2001 si possible ?

- Pouvez-vous le ventiler selon les principaux postes ?
- Pouvez-vous indiquer, à titre comparatif, les montants affectés à ces principaux postes en 1992, 1995, 1998 ?

6. Divers

D'après votre expérience, y a-t-il des types d'aide ou d'intervention dont l'intérêt doit être particulièrement souligné ? des types d'aide ou d'intervention sur lesquels vous portez aujourd'hui une appréciation critique ?



ANNEXE 2 : La liste des collectivités ayant répondu

Villes :

Albi	Lons le Saunier
Alençon	Lorient
Amiens	Lyon
Angers	Meaux
Arles	Menton
Auxerre	Metz
Bar le Duc	Mons en Baroeil
Besançon	Mulhouse
Bordeaux	Nancy
Caen	Nantes
Calais	Nogent-sur-Marne
Caluire	Paris
Charleville Mézières	Perpignan
Châtelleraut	Rennes
Cherbourg	Riom
Clermont-Ferrand	Rouen
Colmar	St Lô
Corbeil Essone	St Malo
Créteil	St Quentin en Yvelines
Forbach	Strasbourg
Genevilliers	Thonon
Grenoble	Vandoeuvre-les-Nancy
Issy-les-Moulineaux	Vénissieux
Laon	Vienne
Limoges	Villeneuve d'Ascq
Lisieux	Wattrelos
	Yerres



Conseils généraux

Calvados
Cher
Creuse
Haute Saône
Indre
Loire-Atlantique
Nièvre
Saône et Loire
Savoie
Vaucluse

Conseils régionaux

Bourgogne
Bretagne
Centre
Franche-Comté
Limousin
Lorraine
Midi-pyrénées
Nord-Pas-de-Calais
Pays de Loire
Picardie



ANNEXE 3 : Liste des personnes avec lesquelles un entretien a été réalisé

- M. ALBERTINI Association des Maires des Villes Universitaires
- MME BILLON : Pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble
- M. CABROL : Syndicat mixte de l'enseignement supérieur d'Albi
- M. FILIPPI : Association des Départements Français
- M. FREYFUS : Association des Maires de France
- M. MARTEL : Pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble
- MME MARCHAND : Association des maires des villes moyennes
- Mme NYS : médiateur étudiant de la ville d'Arles
- M. SABLIERE : Association des Régions de France
- M. SAVELLI : élu chargé de l'éducation de la Mairie de Saint Quentin,
- M. SERBANOIU : responsable de la communication à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipeement de la ville de Créteil
- MME THIBAUD-DE-MAISTRE : Association des maires des grandes villes

